SAGUENAYENSIA

Volume 12 *Numéro 4*

Juillet - Août *1970*

Revue

de la

Société Historique du Saguenay

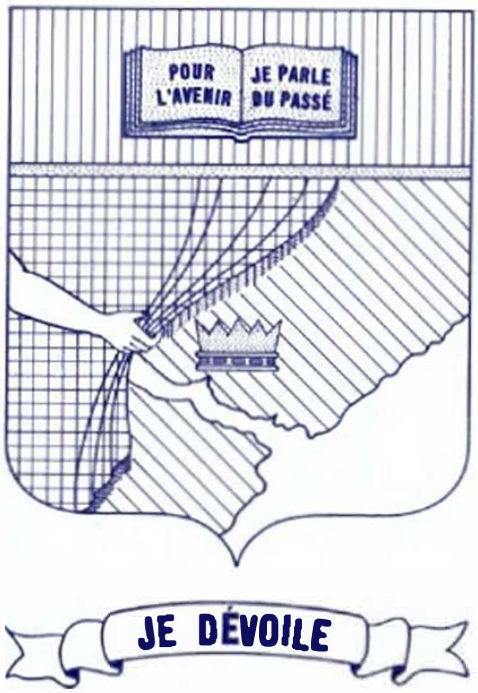

Dans ce numéro :

Entreprises de William Price.

Fondation de Laterrière.

Un aspect.

Place de l'histoire au CEGEP.

Problèmes pastoraux de Mgr Racine.

Détails sur le feu de 1870.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Léonidas Bélanger, président
M. le curé Raymond Desgagné, vice-président
Mlle Yvette Tremblay, secrétaire
M. Charles-A. Cooke, trésorier
Mgr Victor Tremblay, archiviste, conservateur du musée
M. le chanoine François Plourde
M. l'abbé Jean-Paul Simard
M. l'abbé Raoul Lapointe
MM. Laurent Beaulieu
Jean-Claude Drolet
Sabin Caron
Wilfrid E. Dugal
Raoul Fortin
Jean-Claude Larouche
Gérard Maltais
Edmond Pilote
Ben Vandal

COMITÉ D'HISTOIRE

M. Wilfrid-E. Dugal
M. l'abbé Raoul Lapointe
M. Sabin Caron

COMITÉ D'ADMINISTRATION DE SAGUENAYENSIA

M. Wilfrid-E. Dugal, président
M. Sabin Caron, secrétaire-trésorier
Mgr Victor Tremblay, directeur
M. l'abbé Jean-Paul Simard
M. Léonidas Bélanger

COMITÉ DE RÉDACTION DE SAGUENAYENSIA

Directeur: Mgr Victor Tremblay
Rédacteur: M. l'abbé Jean-Paul Simard
Publicitaire: M. Armand Demers

Choix des collaborateurs: M. Jean-Claude Drolet
Lecture: révision: M. Rodolphe Gagnon
Edition: Mlle Yvette Tremblay
Expédition: M. Raoul Fortin
Secrétaire à la rédaction: M. Gilles Bluteau.

Aucune reproduction n'est autorisée sans le consentement écrit de l'auteur d'un article signé ou celui de la Société Historique du Saguenay pour les textes non signés.

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU SAGUENAY, 1970.

Publications en ligne de la Société historique du Saguenay

Recherche

- La recherche s'effectue par mots-clés parmi les titres et les auteurs de chaque numéro, en utilisant un thème, un endroit, une année ou un auteur précis. La base de données recherche tous les mots inscrits individuellement dans l'indexation.
- La reconnaissance optique de caractères (ROC) est active à chaque fichier numérique. Pour une recherche à l'intérieur de chaque numéro, il est conseillé d'utiliser la boîte de dialogue *Rechercher* / *Find* (CTRL + F).
- Tous les titres d'articles sont répertoriés dans la table des matières des fichiers numériques (signets).

Règles d'utilisation

- Les auteurs conservent leurs droits d'auteurs.
- La Société historique du Saguenay conserve ses droits en tant qu'éditeur.
- En vertu des dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*, les articles parus ne peuvent être reproduits totalement ou partiellement, traduits, distribués ou adaptés sans l'autorisation écrite de l'auteur et de la Société historique du Saguenay.
- La référence aux informations disponibles est obligatoire. Elle doit comprendre les noms et prénoms des auteurs, le titre de l'article, le titre du périodique, l'année de publication ainsi que la page de référence.
- Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux différentes lois en vigueur.

Bases de données en ligne

- Pour plus de contenus historiques, des lectures et recherches supplémentaires sont possibles grâce aux bases de données[1] de la Société historique du Saguenay au www.shistoriquesaguenay.com :
    - Publications en ligne
    - Archives en ligne
    - Bibliothèque en ligne
    - Images en ligne
    - Capsules historiques
    - Et autres

Devenir membre de la Société historique du Saguenay

- Avec votre appui, vous participez à la mission de la Société historique du Saguenay qui est de diffuser, acquérir, traiter et conserver le patrimoine documentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Être membre de la Société historique du Saguenay vous donne accès à la revue d'histoire *Saguenayensia*, ainsi qu'à des escomptes sur des produits en boutique et des reproductions de documents d'archives. Visitez notre boutique en ligne pour découvrir la variété des produits disponibles.

[1] Les bases de données disponibles peuvent varier.

930 rue Jacques-Cartier Est C-103, Saguenay, arr. Chicoutimi, G7H 7K9
(418) 549-2805 p.100 | shs@shistoriquesaguenay.com
www.shistoriquesaguenay.com

Saguenayensia

Revue de la Société Historique du Saguenay

Volume 12 Numéro 4 *Juillet - Août 1970*

SAGUENAYENSIA

Directeur: Mgr Victor Tremblay
Président: M. Wilfrid-E. Dugal
Secrétaire-trésorier: M. J.-Henri Bouchard

ADRESSE:
C.P. 456
Séminaire de Chicoutimi
534 Est, Jacques-Cartier, Chicoutimi
Tél.: 549-2805

Imprimeur :

Le Progrès du Saguenay, Ltée
316, avenue Labrecque, Chicoutimi

Prix de l'abonnement: $5.00 par an.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement No 0415.

Dépôt légal 2e trimestre 1970
Bibliothèque nationale du Québec

SOMMAIRE

Pages

Les entreprises de William Price, 1810-1850: — Les scieries et les chantiers
Louise Duchêne 82
Une fondation pas comme les autres: Laterrière —
Jean-Paul Simard 86
Quelques centenaires oubliés 89
Un aspect de la vie courante au Séminaire de Chicoutimi —
Jean-Claude Drolet 90
La place de l'histoire au CEGEP —
Groupe de professeurs d'histoire 92
Les problèmes pastoraux du diocèse de Chicoutimi —
Jean-Claude Drolet 94
Intérêt des mémoires —
Jean-Claude Drolet .. 96
Quelques détails sur le feu de 1870 — P.-A. Tremblay 97
L'humour au pays du Saguenay —
Victor Tremblay 98

Editorial

UN NOUVEAU LIVRE

Dans quelques jours paraîtra un livre publié par la Société Historique du Saguenay. Ce n'est pas un ouvrage strictement nouveau; bien au contraire, la matière qu'il contient a été presque entièrement publiée en 1934; mais il est quand même nouveau parce que l'édition ancienne est depuis très longtemps épuisée et que le livre est introuvable; aussi parce que son contenu est totalement retouché, qu'il est augmenté d'un chapitre spécial et agrémenté d'illustrations appropriées. Il nous était si souvent demandé que c'était devenu nécessaire, on pourrait dire urgent de le mettre à la disposition du public canadien et surtout saguenéen.

Le livre a pour titre **Jacques-Cartier, découvreur du Canada.** Il offre un intérêt particulier par le fait qu'il situe dans son contexte historique le problème de la découverte du Canada, ce qu'on ne trouve généralement pas ailleurs, et qu'il donne tous les détails de sa réalisation, cela en des termes très simples, clairs, d'une lecture facile et agréable. De plus, il fait bien voir la place importante du royaume du Saguenay dans les préoccupations du roi de France et du découvreur, de même que dans le soin que celui-ci a apporté à se renseigner sur ce mystérieux pays et dans les efforts que lui et les autres ont faits pour s'y rendre; il marque avec précision ce qui indique les conséquences des découvertes faites par Jacques Cartier et il fait bien connaître la personnalité du découvreur.

Le chapitre additionnel porte sur "le cas de Jean Cabot", personnage qu'on a fini par présenter presque partout, jusque dans les manuels scolaires, comme le découvreur du Canada, limitant le rôle de Cartier à la découverte du golte et du fleuve Saint-Laurent. Longtemps il a fallu laisser dire et écrire par ceux qui y tenaient que ce Jean Cabot avait été le premier européen connu qui ait touché les côtes de ce qui est aujourd'hui le Canada; il y avait même une carte géographique publiée par son fils Sébastien, où était indiqué dans l'île du Cap Breton, un lieu où Cabot aurait débarqué le 24 juin 1497. Mais on est maintenant en mesure de prouver, par le témoignage de Jean Cabot lui-même, la fausseté de ces prétentions. Il importe donc de rétablir la vérité historique; c'est la raison de l'exposé donné dans ce chapitre.

Nous croyons donc que la publication de ce volume est de nature à rendre service à tous et nous en remercions son auteur, Monseigneur Victor Tremblay, de l'avoir fait, en dépit de circonstances difficiles.

La direction

Les entreprises de William Price (1810-1850)

Scieries et chantiers

Le type de commerce que nous avons décrit (x) est à peu de choses près celui de tous les grands marchands installés à Québec depuis le début du siècle. Mais ce ne fut là qu'un point de départ pour Price. La prodigieuse expansion de ses affaires de 1825 à 1830, maintenue pendant toute la décennie suivante, le pousse à des investissements qui bouleversent rapidement la structure initiale de l'entreprise. De simple exportateur, il devient un manufacturier de bois de construction, qui s'implante dans les régions rurales du Bas-Canada et oriente dans une très large mesure les modes de vie de ces populations. Le cadre de cette nouvelle activité est essentiellement l'Est du Québec. Sans être aussi riche que l'Outaouais et le Haut-Canada, la région compte de grandes pinèdes, trop éparpillées cependant pour attirer le flot des entrepreneurs. Ce sont les habitants de ces paroisses qui en tirent planches et madriers qu'ils vendent sur le marché de Québec. En aval de Québec, sur la rive sud, Bouchette compte une trentaine de scieries en 1815 (1) et soixante-dix en 1831 pour une population d'environ 35,000 habitants (2). Il s'agit en général de petits établissements qui offrent l'immense avantage d'être accessibles à la navigation.

Le processus d'acquisition est à peu près toujours le même. La scierie apparait d'abord dans les livres comme fournisseur. Puis on voit Price financer des réparations, des améliorations de l'outillage et des bâtiments. Troisième étape, il achète la scierie et garde souvent l'ancien propriétaire comme gérant. C'est le cas des établissements de Michel Larrivée à Métis et Rimouski, achetés en 1830 (3), de ceux de Nicolas Boisonneault à Saint-Vallier et à Saint-Thomas, qui, avec quinze scieries et une dizaine d'employés permanents, ont fourni des bois à Price pendant plus de dix ans, avant que celui-ci les achète pour £ 5.000 en 1833 (4). Nous possédons moins de détails sur les établissements de La Malbaie, achetés vers 1827 et gérés par Alexis Tremblay le Picoté. Il y a également dans ces premières années des acquisitions à l'ouest de Québec. Soit, en 1834, la scierie de Batiscan, située sur une ancienne seigneurie des Jésuites (5); celle de Crosby, sur le canal Rideau, où Price est associé avec J. Kilborn (6); enfin celle de Quarrean, qui apparait aux livres en 1837 (7). Mais là s'arrête pour l'instant l'expansion vers l'ouest et, à la fin des années '30, Price se tourne résolument vers la côte nord, où il a déjà modestement pris pied avec les scieries de La Malbaie et celles de Moulin-Baude et de l'Anse-à-l'Eau, en aval de l'estuaire du Saguenay, d'abord établies par la compagnie de la Baie d'Hudson (8).

La région du Saguenay fait partie du domaine de la Couronne et est affermée à la compagnie de la Baie d'Hudson qui l'exploite peu ou pas; tous ces territoires sont inhabités. Traditionnellement, on a représenté la colonisation du Saguenay, qui débute en 1838, comme une initiative des habitants de La Malbaie, à l'étroit sur leurs seigneuries, fortement éprouvées par la crise agricole, lesquels, en 1837, s'organisent en société pour entreprendre la coupe du bois sur le domaine, sans l'autorisation du gouvernement et en dépit du bail de la compagnie (9). William Price aurait apporté son appui à cette société des "Vingt-et-Un" par des avances de provisions et d'outillage, garanties par les madriers qu'elle s'engage à lui vendre. Après un départ encourageant, une série de déboires aurait forcé les Vingt-et-Un à céder à Price, en 1842, tous leurs droits sur les nouveaux établissements (10). D'ailleurs Price lui-même présente les faits de la même manière.

> "Durant les malheureux troubles de 1837, les premiers colons pénétrèrent dans le Saguenay, aidés par votre pétitionnaire, à un moment où personne aurait consenti à les prendre par la main. C'était des habitants de La Malbaie, depuis longtemps à mon emploi. (...) Pendant quelques années, alors que le bois était encore assez près pour pouvoir être amené directement aux scieries, les Vingt-et-Un réussirent bien. Mais lorsqu'ils durent remonter les rivières, ils ne surent comment bloquer la descente des billes. En 1841 et 1842 leurs estacades furent emportées, les billes allèrent se perdre dans la baie. Alarmés par les risques et les dépenses encourues (ils me vendirent leurs établissements)" (11).

Un officier de la compagnie de la Baie d'Hudson donne une autre version des événements:

> "La compagnie de la Baie d'Hudson se lança dans le commerce du bois dans cette région il y a 6 ou 7 ans mais dut abandonner tôt après avoir commencé. Nous prîmes un permis pour couper 60.000 billes et ne coupâmes point au-delà de 10.000, qui traînent encore dans la forêt. Un permis pour une aussi grande quantité de bois alarma les marchands de Québec qui crurent que nous allions monopoliser leur commerce et ils s'élevèrent pour protester. Notre permis et le droit de faire commerce du bois sur le Saguenay pendant trois ans furent alors vendus à une compagnie, à la tête de laquelle se trouve la première entreprise de bois au Canada: la

(x) Voir *Saguenayensia*, mai-juin 1970, page 58.

compagnie William Price. Ceci porta le coup de mort aux intérêts de la compagnie de la Baie d'Hudson dans les postes du roi. Ces gens ont maintenant pris pied. Ils ont payé pour les trois années et continuent leurs activités avec vigueur et succès depuis l'expiration de ce terme" (12).

Or au moment du transfert du permis de coupe, (13) la comptabilité montre que Price contracte une obligation de £ 1050 envers la compagnie de la Baie d'Hudson (14). Les livres nous apprennent aussi que les envois des provisions, machineries et douves, dans le Saguenay, à partir de 1838, sont très importants. C'est Alexis Tremblay, l'homme de confiance de Price à La Malbaie, qui dirige les opérations des Vingt-et-Un et tous les déboursés sont entrés dans les registres sous son nom, sans distinction entre les scieries des colons et l'établissement de l'Anse-à-l'Eau, propriété de Price. En moins de quatre ans, les colons construisent et équipent neuf scieries, placées au confluent de toutes les rivières importantes. Eussent-ils voulu entreprendre eux-mêmes l'exploitation forestière du Saguenay, il nous semble que les établissements auraient été moins nombreux et les avances de Price plus proportionnées à la faible mise de fonds des associés. À lui seul, l'éparpillement du capital et du travail semble indiquer que toute cette entreprise a été, non seulement encouragée, mais créée par Price pour lui permettre de s'installer sur les terres de la Couronne. Le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson céderont devant un fait de peuplement, mais auraient-ils aussi facilement laissé un marchand monopoliser une si vaste région?

D'autres établissements viendront compléter la mainmise sur le Saguenay, dont les plus considérables seront ceux de Chicoutimi et Rivière-du-Moulin, établis en 1842 par le Métis Peter McLeod, avec le capital de Price (15). Celui-ci, que le statut de squatter inquiète visiblement, espère contourner la difficulté en s'associant avec le fils d'une Montagnaise, qui peut faire valoir ses droits naturels (16). Ce n'est qu'après 1850 que Price s'installe au lac Saint-Jean, mais il commence à y faire chantier dès 1848. Sur la côte sud, Price consolide sa position avec l'établissement de Trois-Pistoles, ceux de l'île Verte, de Matane, du Bic et de Cap-Chat. Ainsi, vers 1850, possède-t-il, soit en son nom propre, soit au nom de la compagnie William Price, une quarantaine de scieries.

Ces établissements sont loin d'avoir tous la même valeur et le même rendement. Pour une scierie non équipée, Price paie la valeur du travail des hommes qui l'ont construite, soit £ 80 pour celle de la Rivière-à-Mars, par exemple (17). Pour une petite scierie déjà outillée, le prix sera de £ 400 à £ 500 (Petit Saguenay). Lorsque Price achète une scierie, son propriétaire est généralement endetté envers lui et, dans ce cas, le prix de vente ne correspond pas à la valeur de l'établissement. Ses propriétés les plus considérables sont celles de Chicoutimi, Rivière-du-Moulin et Rimouski-Métis. Ce sont de petits noyaux manufacturiers, comprenant plusieurs scieries, des forges et ateliers et un moulin. L'établissement de Grande-Baie, le seul pour lequel nous avons des renseignements précis, est assez représentatif d'une installation moyenne.

L'utilisation du tablier roulant et de la scie ronde semble généralisée. Price ne possède que deux scieries à vapeur, celle de l'Anse-à-l'Eau, tôt abandonnée, et celle de la Pointe-Lévis évaluée à £ 5.000 (19). "La valeur des scieries, écrit Price, dépend de mon travail, car leur valeur négociable se résume à l'outillage, c'est-à-dire les scies, la roue, la transmission et l'estacade (20)."

Le rendement dépend du volume des crues et de la bonne arrivée des billes; il suffit de quelques semaines de sécheresse en août et en septembre pour que plusieurs scieries soient immobilisées. Dans de bonnes conditions, la capacité de la scierie de Chicoutimi est de 2,000 billes aux vingt-quatre heures; celle de la Rivière-du-Moulin ou de Chez-Morrel de 1,250 billes; celle de Petit-Saguenay n'en fournit pas plus que 1,000 (21).

Les chargements se font l'automne. Le Saguenay reçoit une trentaine de navires chaque année (22) et jusqu'à 38 en 1852. Une dizaine chargent à Rimouski-Métis. Seuls les madriers fabriqués à Saint-Vallier et à l'ouest de Québec sont expédiés de New-Liverpool. Gould et Dowie font publier à Londres de petites brochures à l'intention des capitaines qui doivent mouiller dans les rades du Bas du fleuve et du Saguenay (23). Ces navires sont en bois,

de faible tonnage, soit 350 à 400 tonneaux et la charge moyenne est de 3,000 madriers par cent tonneaux. Les cales noircies de charbon, des arrimages défectueux sont souvent responsables du mauvais état des bois débarqués en Angleterre. Ceci n'est pas particulier aux chargements de Price, et son fils, en apprentissage à Londres, constate que les madriers canadiens font pauvre figure à côté des bois étrangers, voire ceux des Maritimes, "qui sont transportés dans de grands navires en fer (24)".

Situées au confluent des rivières, les scieries sont alimentées par les forêts de l'arrière-pays. Or si ces établissements appartiennent à Price (25), les forêts ne lui sont généralement qu'affermées. Il y a cependant deux exceptions; la seigneurie de Métis, achetée de la famille Rioux après 1850, et 3,253 acres du canton d'Armagh dans le comté de Bellechasse, achetés du gouvernement en 1839 (26). C'est, avant l'Union, le seul achat de terres de la Couronne que nous ayons relevé et pourtant, à l'enquête de Durham en 1838, Price est cité parmi les plus grands propriétaires du Bas-Canada. avec 4,500 acres (27).

Le gouvernement commence à retirer des droits de coupe sur ses terres en 1826. Pour le bois équarri, on les calcule au pied cube, soit ½d. sur le pin blanc, 1d. sur l'orme et le pin rouge, 1½d. sur le chêne (28). Pour les billes, les droits sont calculés à la pièce, soit 7½d. sur le pin rouge, 4d. et 2d. sur le pin blanc et l'épinette; ces derniers sont haussés à 2½ et 5 d. en 1838. Le gouvernement accepte la déclaration de l'entrepreneur sur la quantité coupée, sans vérification, sauf sur l'Outaouais où il exerce un certain contrôle (29). En principe la coupe doit être mise aux enchères et les taux cités ne seraient que le montant de la mise à prix. Mais, selon les témoignages recueillis en 1838 (30), il n'y aurait jamais eu de surenchère. Pour remédier aux abus, la Couronne renforce ces règlements en 1842 et en 1846: la perception des droits sera mieux contrôlée et l'exploitant tenu de couper au minimum 1,000 pieds cubes de bois au mille carré. Cette superficie ou "limite" est portée à 25, puis à 50 milles carrés en 1851. On trouve dans les appendices des journaux de l'Assemblée législative les comptes des droits payés à la Couronne. Ceux de Price dans le Saguenay, à partir de 1845, sont de 3.000 à £ 4.000 par an, beaucoup plus élevés que ceux qu'il paie pour les forêts de la rive sud et de l'Outaouais (31). Ces chiffres ne nous apprennent pas grand chose puisque ni les catégories, ni les quantités de bois ne sont données et l'on sait par ailleurs qu'un paiement de droits de coupe n'implique pas nécessairement qu'il y a exploitation.

Lorsque Price s'intéresse à une forêt, il y envoie d'abord des éclaireurs, qui repèrent les pinèdes, font bûcher une clairière et posent un écriteau à son nom, ce qui lui donne un droit de préemption. Il s'agit alors de ne rien ébruiter avant d'être prêt à faire chantier, car, si les concurrents ne sont pas alertés, il est inutile de prendre un permis. Ceux-ci s'intéressent-ils au même territoire, Price paie alors les droits de coupe pour la quantité minimum exigée par la loi.

> "...et ainsi, je garde la chose secrète durant une autre année. C'est une méthode de prudence pour empêcher les autres d'agir et conserver une propriété de grande valeur pour ma famille. L'an prochain, j'achèterai de la même façon 1,000 billes de chaque côté de la rivière (Bersimis), simplement pour satisfaire les fonctionnaires de la Couronne" (32).

Price entretient d'excellentes relations avec ces fonctionnaires, comme en témoigne la lettre de l'un d'eux, au sujet d'une demande de coupe pour 9,000 billes déposée aux bureaux de la Couronne par un concurrent de Price.

> "...Je dois avouer que je suis étonné d'une demande aussi élevée et de le (le requérant) voir payer aussi facilement. J'ai appris qu'il doit conclure un arrangement avec un marchand de bois, lequel, dit-on, aurait l'intention d'acheter la scierie de Grandes-Bergeronnes. Je crois que, s'il y a du bois à cet endroit, et tout semble l'indiquer, que si cet homme est prêt à s'en départir pour une somme raisonnable, il vaudrait mieux que ce fût en votre possession, plutôt que de le voir passer aux mains de d'autres, qui seraient peut-être une source d'ennuis pour votre maison... Que ces renseignements demeurent entre nous. Votre très obligé" (33).

Ajoutons enfin qu'il est rare à cette époque de voir une forêt ainsi affermée être réunie à nouveau au domaine public et, à la condition que les droits de coupe soient payés, les concessionnaires en disposent comme de leurs biens propres (34).

Il reste à dire quelques mots de la main-d'oeuvre employée dans ces entreprises. À la tête de chaque établissement, un gérant qui jouit d'une grande autonomie. A part Boisonneault, Larrivée et Tremblay, ces gérants ne sont pas de la région, mais des Canadiens anglais que Price y fait venir. Une partie du personnel est également importée, soit les commis, le maître scieur et même des draveurs, souvent recrutés sur la Yamaska et qui reçoivent jusqu'à £3,15s. de gages mensuels. Un manoeuvre dans une scierie gagne de 55s. à 60s. par mois (35). La coupe est généralement confiée à des sous-entrepreneurs qui engagent leurs hommes, fournissent les chevaux, moyennant des avances en provisions et en outillage consenties par le gérant. C'est pour cette raison que les Papiers Price renferment peu de provisions. Mais parfois la coupe est organisée sans intermédiaire comme en témoigne le mémoire suivant de McLeod à ses hommes (en français).

> "Mémoire pour la discipline dans les chantiers.

> Une amende de 5s. par jour pour jours chômés, maladie, etc. Les provisions qui seront données pour les chantiers seront du pain, des biscuits, du lard, du poisson et des

pois. J'espère que tout le monde sera content de cette nourriture. Je n'ai promis rien de plus. Tout homme qui désobéira aux ordres ou ne donnera pas satisfaction sera congédié immédiatement et il n'aura pas un seul sou de ses gages, vu qu'il aura manqué de remplir les conditions de son engagement. Je veux qu'il soit bien entendu que tout raccommodage, soit de harnais, sleigh, menoires, enmancher des haches, etc., seront fait le soir après la journée faite (...) Le temps du travail sera du petit jour le matin jusqu'à la nuit. Il faudra que les hommes partent du chantier avant le jour afin d'être rendus à leur ouvrage aussitôt qu'il fera assez clair pour travailler et ils ne laisseront pas l'ouvrage avant qu'il fasse trop noir pour pouvoir continuer (...) Chaque homme se fournira de hache à ses propres frais" (36).

Sur la côte sud, de peuplement ancien, les manufactures de Price procurent du travail saisonnier, elles soutiennent et complètent l'économie agricole préexistante. Sur le Saguenay par contre, où les manufacturiers précèdent le peuplement, la brusque migration organisée autour d'une entreprise unique va favoriser le développement d'une économie fermée qui, du fait de l'isolement de la région et de la pauvreté initiale des colons, se maintiendra bien au-delà de la période que nous étudions. En 1851, les quelque 2,000 cultivateurs et 2,000 ouvriers établis le long du saguenay ou sur la côte, au nord de l'estuaire, dépendent tous de William Price, à des degrés divers, pour leurs gages dans les scieries ou les chantiers d'hiver, pour tout leur approvisionnement et leur outillage. Ces conditions donnent naissance à un système de troc perfectionné, tous les paiements se faisant au moyen de bons (les plus élevés de 20s.) émis par la compagnie dans ses bureaux du Petit-Saguenay.

Louise Dechêne

---

(1) Joseph Bouchette, op. cit., p. 510-582.
(2) Joseph Bouchette, A Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada, Londres, 1832, non paginé
(3) "Mitis Suspense Account", grand livre de 1827, P.P.
(4) Bouchette, op. cit.; acte passé devant A. Larue, N.P., 29 mars 1833, P.P.
(5) Comptabilité, envois d'outillages et provisions au printemps 1835.
(6) W.P. à Gouldet Dowie, 20 janvier 1847, P.P.
(7) Nous croyons qu'il s'agit d'une première appellation de la scierie de Bytown qui apparaît aux livres plus tard en même temps que disparaît le nom de Quarrean. Nous possédons très peu de détails sur ces deux dernières scieries dont la la production pendant notre période, est très inférieure à celle du Bas du fleuve.
(8) W.P. à Gouldet Dowie, 1836, P.P.
(9) Histoire du Saguenay depuis l'origine jusqu'à 1870, Chicoutimi, 1938, p. 162 ss. (Il y a 21 actions de £100 et plusieurs souscripteurs par action).
(10) Acte de vente devant E. Tremblay, notaire, 25 juillet 1842. P.P.
(11) Requête de W.P. à Lord Elgin, 10 mars 1849, P.P.
(12) Murdock McPherson de la H.B.C. à James Hargrave, 15 mars 1842, P.P.
(13) Entre James Keith de la H.B.C. et Thomas Simard, 16 octobre 1837, P.P.
(14) Obligation contractée le 10 octobre 1837 et acquittée le 4 octobre 1840; livre de caisse, P.P.
(15) Contrat devant L.T. MacPherson, 7 novembre 1842, P.P.
(16) Peter McLeod à Sir C. Bagot, 20 octobre 1842, P.P.
(17) Procuration à Roger Bouchard, 16 octobre 1843, P.P.
(18) Bilan de Grande-Baie, 25 septembre 1848, P.P.
(19) Mémoire de W.P., 1849, P.P.
(20) W.P. à ..., 1843, P.P.
(21) Mémoire de John Kane, 1853, P.P.
(22) Journaux de l'Assemblée législative des Canadas, 1846, Appendice A.
(23) Instructions for Making Gaspe, Mitis and Rimouski, Londres, 1832; Hints for Entering the River Saguenay, Londres, (s.d.), P.P.
(24) David Price fils à W.P., 3 janvier 1845, P.P.
(25) Lorsque la scierie est sur une seigneurie, Price est censitaire. Dans le Saguenay, il est d'abord squatter, jusqu'à ce que le gouvernement arpente la région et commence en 1843 à vendre les lots, 2s. et 2/6 l'acre, aux quelques 3,000 occupants qui y sont installés sans titre (voir J. A.L.C.) Appendice A, 1846, rapport du commissaire des terres de la Couronne, 27 septembre 1845).
(26) J.C. Langelier, List of Lands granted by the Crown in the Province of Quebec from 1763 to 31st December 1890, Quebec, 1891, p. 63.
(27) Journaux du Conseil spécial du Bas-Canada, 1838-1840, témoignage de James Hasting Kerr, 21 juin 1838.
(28) Les bois destinés à la marine britannique ne paient pas de droits: Brockelbank & Roit à W. P., 30 juin 1840, P.P.
(29) Sur toutes ces questions, voir l'ouvrage de James E. Defebaugh déjà cité.
(30) Journaux du Conseil spécial du Bas-Canada, 1838-1840, témoignage de John Davidson, 21 juin 1838.
(31) Sur l'Outaouais, Price a des concessions forestières sur l'Ile-aux-Allumettes et le long des rivières du Moine et Fort-Coulonge et il ouvre chantier dès 1838; mais ces entrées sont souvent interrompues et il nous a été impossible de déterminer s'il y coupe des poutres ou des billes, non plus que la valeur approximative de cette production.
(32) W.P. à Peter McGill, 3 février 1847, P.P.
(33) George Dubergerà W.P., 21 août 1847, P.P.
(34) En 1861-62, la compagnie Price Brothers détenait 7,794 milles carrés des terres publiques du Québec. Québec.
(35) W.P. à Gould et Dowie, 20 février 1845, P.P. et Peter McLeod à David Price fils, 13 août 1847, P.P.
(36) P. McLeod à Damas Boulanger, 3 décembre 1846, P.P.

Une fondation pas comme les autres

Le Grand-Brûlé

L'ouverture du Grand-Brûlé à la colonisation, à la fin de 1845 et au début de 1846, a toujours présenté pour nous une énigme, un point d'interrogation. Certains indices recueillis ici et là dans les documents incitaient à penser qu'il s'était alors passé quelque chose d'inusité qu'on ne retrouve à l'origine de nulle autre colonie agricole saguenéenne. La fondation de Laterrière ne se présentait pas comme les autres.

Ces indices déroutaient le chercheur. Alors que la fondation de tous les établissements du Saguenay répondait au besoin de créer de nouvelles places susceptibles de recevoir le surplus de population des anciens établissements, ici, au Grand-Brûlé, le phénomène ne jouait aucun rôle. En effet une enquête préalable menée sur le lieu de provenance des premiers colons qui gagnèrent cet endroit de 1846 à 1848 révélait que ces gens venaient non des vieux établissements de Charlevoix mais bien de Saint-Alexis, de Saint-Alphonse et de Chicoutimi (1). Or aucune de ces jeunes colonies ne souffrait de surpopulation. Bon nombre de terres y étaient encore libres et d'excellente qualité, surtout aux environs immédiats de Chicoutimi. Ces terres attendaient des bras pour se laisser transformer en terres à culture (2).

Les premiers colons du Grand-Brûlé dédaignèrent ces terres faciles d'accès et préférèrent les terres lointaines du canton Laterrière, situées à plus de dix milles des villages de la Grande-Baie et de Chicoutimi. Pourquoi ce choix si dénué de bon sens? On n'entreprend pas une aventure de ce genre sans de bonnes raisons; si des colons sont partis pour cette nouvelle colonie, c'est qu'ils espéraient trouver en ces lieux des conditions de vie supérieures à celles qu'ils quittaient.

De nouvelles et patientes recherches nous ont permis de découvrir la clef de l'énigme. Remarquons d'abord que le projet de la fondation du Grand-Brûlé a été conçu par les colons du Saguenay. Ce projet est une aventure saguenéenne, prôné par les gens du Saguenay, non ceux de Charlevoix. De plus ce projet apparait alors aux colons comme une solution apportée aux graves problèmes économiques et sociaux dont ils souffrent en 1846. Sous l'instigation d'un chef prestigieux, le père Jean-Baptiste Honorat, le colon du Saguenay rêve de créer là-bas une espèce d'oasis merveilleux, une colonie agricole libre de ces entraves qui gâtent la vie à Saint-Alexis, à Saint-Alphonse et à Chicoutimi. En somme le Grand-Brûlé est un rêve de libération, une sorte de terre promise qui s'offre aux colons.

Sort réservé aux colons du Saguenay en 1846 (3)

Il importe de connaître que le Saguenay de 1846 souffre d'un mal congénital. Ouvert au commerce du bois en 1838, la colonisation ne peut y entrer légalement qu'en 1842, au moment du renouvellement du bail avec la compagnie de la Baie d'Hudson. Si en 1838, au moment de l'ouverture du Saguenay, la colonisation est la première dans l'ordre d'intention, en fait, dans l'ordre d'exécution, le commerce du bois est le seul à s'introduire dans la nouvelle région. Voilà un point important à remarquer.

Sous la direction de la Société des Vingt-et-un d'abord et sous celle de William Price ensuite, l'industrie du bois fait des progrès remarquables. Il a tout le loisir de s'organiser solidement, de pousser des racines profondes et puissantes avant que n'apparaisse sa partenaire, la colonisation, qui a enfin rompu ses liens légaux. Le commerce du bois possède déjà une avance que ne pourra reprendre que difficilement la colonisation. Toute l'organisation économique et sociale de la contrée nouvelle est centrée sur l'industrie du bois. Deux établissements commerciaux sont solidement établis à l'intérieur du Saguenay où se trouvent situées les meilleures terres, l'un à la Baie des Ha! Ha! et l'autre à Chicoutimi.

Il importe de se faire une idée précise de ce qu'est vraiment un établissement Price en 1846 (4). Disons pour résumer qu'il forme un complexe économique et social indépendant et autonome, capable de vivre, de s'administrer et de se gouverner par lui-même. Autour de l'établissement et souvent fort loin à l'intérieur des terres, s'étendent les limites forestières obtenues à vil prix du gouvernement. Puis le long des rivières qui se jettent près des établissements, des camps de bûcherons, des chaussées, des chemins forestiers etc. Tout le bois coupé est conduit au moment de la drave aux différents moulins à scie. Là on le transforme en madriers et en planches que l'on charge ensuite sur les vaisseaux.

Un établissement Price est encore un magasin général, le seul de la place; aucune compétition n'est ici permise (5). Ce magasin vend de tout, depuis des chapelets, la farine, les vêtements jusqu'aux outils des chantiers. Chaque établissement possède encore une ferme assez bien organisée où on s'efforce de cultiver tout ce dont l'établissement peut avoir besoin: les viandes, le lard salé pour les chantiers et les pois. La monnaie de la place est celle de M. Price, les pitons, échangeables au pair au seul magasin du bourgeois.

Ce complexe industriel est sous l'autorité absolue du gérant, Robert Blair, pour la Grande-Baie, et Peter McLeod, jr, pour Chicoutimi. L'autorité du grand patron s'exerce par ceux-ci. Dans les établissements, personne ne représente l'autorité du gouvernement ni ses intérêts. Pas de conseil municipal, de commission scolaire, de juge, de tribunaux, rien pour protéger l'intérêt des citoyens. Le droit du plus fort règne en maître (6).

Le cycle des saisons scande le rythme des travaux: le chantier pendant l'automne et l'hiver; la drave, le printemps; le travail au moulin à scie et le chargement des bateaux pendant l'été. Malheur au malin qui ose déroger à la loi du gérant ou nuire à la bonne marche de l'industrie: immédiatement il est excommunié de la communauté, il perd son travail et si, par hazard, il habite une maison de la compagnie, il reçoit bientôt l'ordre d'en déguerpir (7).

Quel rôle, on peut se le demander, joue le colon dans cette société? Y a-t-il place pour lui? Encore incapable de vivre de la terre qu'il a commencé à défricher, il doit compter sur les revenus des chantiers. Aussi est-il bûcheron, draveur, ouvrier du moulin à scie ou débardeur avant d'être colon. Le peu de temps que lui laissent ces travaux, il le consacre à sa terre; mais il sème en retard le blé, l'avoine et l'orge dont il a acheté la semence au seul magasin de la place. Les gelées hâtives de l'automne gâtent ses récoltes et chaque année le même fléau revient. Il s'endette de plus en plus envers M. Price et à la fin, découragé, il ne lui reste plus qu'une alternative, remettre sa terre à son créancier ou la vendre à prix dérisoire à quelqu'un de ces spéculateurs qui ne manquent pas d'apparaître au bon moment. (8).

C'est le cas de le dire: le commerce du bois étouffe la colonisation. Il ne faudrait pas cependant accuser M. Price de tous les maux. Price est commerçant, il n'est pas colonisateur. Celle-ci n'est pas son affaire; elle est celle du gouvernement... et le gouvernement n'y montre pas beaucoup d'intérêt. L'arpentage n'est même pas terminé et personne, pas même Price, ne détient de titres légaux de ses propriétés. N'importe quel spéculateur qui le désire peut facilement déposséder le colon; sans titre légal comment peut-il se défendre?(9).

Nous en avons dit assez: le colon du Saguenay ne jouit pas du minimum de la liberté dont il aurait besoin pour exercer sa profession. Vraiment sa situation n'est pas de tout repos. Il apparaît plus comme un parasite ou un être marginal que comme un colon. Au Saguenay, il est un indésirable. Il souffre et attend dans le silence des jours meilleurs et le zèle d'un homme qui saura l'encourager et prendre sa défense. En 1846, le colon du Saguenay possède cet homme; c'est le père Jean-Baptiste Honorat, le nouveau curé du Saguenay.

Honorat et sa colonie libre du Grand-Brûlé.

Le premier mai 1846, quatre jours seulement avant que n'éclate le feu qui ravagea tout le village de Saint-Alphonse et une partie notable de celui de

Le R.P. J.-B. Honorat, O.M.I.

Saint-Alexis, le père Honorat écrit à Mgr Turgeon, évêque auxiliaire de Québec. Il lui fait part de ce qui se passe au Grand-Brûlé. Les premiers colons y sont rendus; ils ont même choisi la place de l'église. Il sont découvert un site unique pour l'établissement d'un moulin à scie. Ce moulin servira pour l'utilité des habitants qui viendront à tour de rôle y faire scier leur bois. Le père Honorat et la communauté des Oblats se chargent de la construction et du déboursé; déjà ses hommes sont à l'ouvrage depuis huit ou dix jours. Cette nouvelle place est la plus avantageuse pour la culture de tout le Saguenay. Elle sera le seul endroit où le colon pourra vivre en toute liberté. Dans un an, affirme-t-il, on devra y construire un moulin à farine. (10).

Le père Honorat est devenu colonisateur. Cette lettre nous le présente déjà engagé profondément dans le projet du Grand-Brûlé. La lecture de quelques autres écrits adressés au même moment à Mgr Signay, Archevêque de Québec, ou au père Bruno Guigues, son supérieur canadien, révèlent encore d'autres détails intéressants (11). Le projet est clairement représenté comme instrument de libération des colons et les Oblats en seront les instigateurs. En plus de payer la construction des moulins à scie et à farine, Honorat se propose de construire avec l'aide des habitants un chemin d'accès qui reliera Saint-Alphonse au Grand-Brûlé. Cette route longera la Rivière-à-Mars jusqu'à l'endroit où s'élèvera plus tard le pouvoir hydro-électrique de Bagotville; de là il gagnera les lacs Gravel et Girard pour déboucher enfin dans ce qui est aujourd'hui le rang des "Menés". Ce chemin deviendra plus tard le premier tronçon de la route qui conduira au lac Saint-Jean.

Les Oblats se proposent l'acquisition de plusieurs lots de terre au beau milieu de l'établissement nouveau. Ces terres leur procureront de bons revenus; si on les cultive avec soins, elles joueront un peu le rôle de fermes modèles pour les colons du lieu. Ces mêmes lettres nous apprennent pourquoi le père Honorat a jeté les yeux sur le Grand-Brûlé. D'anciens feux de forêt ont débarrassé le sol du bois et des mousses, de sorte qu'il existe de grandes clairières où pousse le foin sauvage. Il suffit d'y passer la charrue et la herse pour que ces terres soient immédiatement en culture, sans plus de frais. Nous avons là, nous semble-t-il, l'origine de ce nom attribué dès lors à ce lieu par les gens et ensuite par le père Honorat (12).

Le projet d'Honorat est magnifique; il surprend même de la part d'un curé qui, selon les moeurs du temps, devait confiner ses activités à sa sacristie et aux soins religieux de ses ouailles. Dans son ensemble le plan du père possède franchement une allure économique et sociale. Que le père se soit lancé dans un projet de ce genre, la chose nous paraît très vraisemblable; on connaît son zèle pour les pauvres et son esprit d'entreprise. N'est-il pas fils de commerçant et d'industriel? N'a-t-il pas géré l'entreprise paternelle avant son entrée chez les Oblats? (13). De tempérament, Honorat est homme d'action. Cependant nous sommes convaincus que ce projet n'est pas de son cru; il n'en est pas l'auteur. Honorat a appliqué au Grand-Brûlé une expérience sociale tentée déjà en Hollande, en Belgique et en France en faveur d'un prolatériat nombreux et de plus en plus pauvre. Il a expérimenté au Saguenay ce que les Européens appelaient alors la Colonie agricole libre.

Pendant la période qui va de 1828 à 1842, année du départ d'Honorat pour le Canada, le sujet des colonies agricoles fit verser beaucoup d'encre en France. Plusieurs auteurs écrivirent sur le sujet. Nous soulignons en particulier les oeuvres de Vaysse de Rainneville, Huerne de Pommeuse et Bigot de Morguez (14). L'ouvrage qui semble avoir fait le plus de bruit est le *Traité d'Économie politique chrétienne* du vicomte Alban Villeneuve-Bargemont, publié à Paris en 1834. Cet auteur, après avoir consacré une partie de son ouvrage à décrire les colonies agricoles de Hollande et de Belgique, décrit dans le détail l'organisation, les buts et la marche de celle qu'il a créée lui-même en Bretagne avec l'aide de M. Saulnier, abbé de la Trappe de La Meilleraie. Il vante la discipline, le respect de la religion et des moeurs qui y règnent. Le calcul des dépenses et des revenus est précis. Pour Alban Villeneuve-Bargemont, la colonie agricole est l'outil tout trouvé pour procurer la libération du prolétariat.

Des périodiques de toutes sortes traitent le même sujet. *L'Ami de la religion*, un périodique parisien très en vogue dans le clergé, lui consacre cinq longs articles du 9 janvier au 3 février 1835 (15). Cette question devient un sujet très brûlant d'actualité en 1831 alors que le gouvernement français ferme la Trappe de La Meilleraie par mesure préfecturale. Du même coup, il ruine la colonie agricole que ces pères dirigeaient. L'Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, fondée par Lamennais, Bailly, de Coux, Gerbet, de Montalembert et de Salinis prend l'affaire en mains et intente un procès au gouvernement. Le fondateur de la colonie agricole de La Maillerale est bien connu des Oblats et du père Honorat; le propre frère d'Alban, le comte Christophe, a été préfet à Marseille de 1815 à 1829. Honorat est lui-même originaire de la région; il est alors supérieur de la Maison du Calvaire à Marseille même. *L'Ami de la religion* pénètre dans sa maison; les pères sont abonnés au journal et on suit toutes les péripéties du procès jusqu'à la conclusion défavorable aux Trappistes (16). Pour sa part, l'Agence générale publie tout le dossier dans son 20e bulletin qui forme tout un volume.

Lors de son arrivée au Saguenay, à la fin de 1844, Honorat connaissait donc parfaitement ce qu'était la colonie agricole de Bretagne. Or le plan qu'il propose aux colons et à ses supérieurs est la copie fidèle du projet de Villeneuve-Bargemont. Quelques adaptations mineures sont apportées, dues, semble-t-il, aux circonstances du milieu saguenéen. Ici les Trappistes sont remplacés par les Oblats. Honorat a pensé aux premiers; il a fait le projet de les faire venir d'Europe pour s'occuper de sa colonie; il entretient certains officiers du gouvernement de la chose, mais on n'alla pas plus loin (17).

L'expérience française s'était butée à la mauvaise volonté du gouvernement et à l'anticléricalisme de personnes bien en place. Ceci incite Honorat à agir avec prudence au Canada. Au début, il ne veut pas que son entreprise paraisse officiellement soutenue par les Oblats. Il va se servir d'un prête-nom, André Bouchard, un brave cultivateur de Saint-Alexis, ancien comptable de la Société des Vingt-et-un. L'entreprise du Grand-Brûlé se fera sous son nom (18).

Cette prudence s'explique encore par le fait que le projet ne manquera pas de contrecarrer les intérêts des puissants du lieu; Price et ses agents ne peuvent voir d'un bon oeil la création au Saguenay d'un établissement qui peut leur faire de la compétition. Cette colonie promettait la liberté aux colons; ne serait-ce pas au détriment des anciens établissements qu'elle va dépeupler? On manque de bras déjà dans les chantiers. Mais il y a plus encore: la colonie du Grand-Brûlé coupe l'établissement industriel de Chicoutimi d'une bonne partie de ses réserves naturelles de bois. Toute la forêt qui s'étend au-delà du Grand-Brûlé, soit sur la Rivière-du-Moulin, soit sur celle de Chicoutimi, est perdue pour Price. Les pins qui descendront ces rivières s'arrêteront au moulin du père Honorat.

Le Grand-Brûlé n'est pas encore fondé que déjà apparaissent des difficultés de toutes sortes. Honorat s'introduit au début de 1846 dans un véritable guêpier; il en sortira en 1849 brisé, endolori, ayant tout perdu, même sa réputation et son honneur. A cette époque, c'est un crime que de s'intéresser aux petits et de se porter à leur défense.

Les cadres d'un simple article de revue ne nous permettent pas pour le moment d'élaborer davantage le sujet. Nous nous proposons d'y revenir et de décrire dans tous les détails ce que nous croyons être une des premières expériences, au Canada, de catholicisme social (avant la lettre).

Jean-Paul Simard

REFERENCES

(1) Le livre de comptes tenu par le père Honorat pour les dépenses du Grand-Brûlé donne une liste de dix-huit chefs de famille. De ce nombre, sept viennent de St-Alexis, six de St-Alphonse et cinq de Chicoutimi. Ce livre de comptes se trouve aux archives de la Maison provinciale des oblats, avenue Ontario, Montréal.

(2) Les rapports des arpenteurs l'affirment. Archives de l'arpentage, Québec. B-25 et C.4.

(3) Une étude sur la crise qui sévit au Saguenay en 1845 a été publiée dans Saguenayensia, vol. 12, no 1, janvier-février 1970: Le Saguenay de 1845, p. 9 à 11.

(4) Le chapitre III de l'étude présentée par Madame Louise Dechêne en avril 1964 à l'Institut d'Histoire de l'Université Laval donne beaucoup de détails intéressants.

(5) Journal de Québec, 21 avril 1846, p. 2.

(6) Honorat à Turgeon, 3 mars 1845; archives de l'Archevêché de Québec, PP O.I., 25-26.

(7) L'affaire du matelot Davet et William Salmon. Archevêché de Québec, PP.O.I, 60, 64,65; Honorat à Turgeon, 16 et 20 oct. 1846.

(8) Les greffes de John Kane et de John Chaperon sont éloquents sur ce sujet. Le greffe de John Kane est conservé aux archives judiciaires de La Malbaie et celui de Chaperon à celles de Chicoutimi.

(9) Rapport sur le Saguenay en 1845; Archives du Québec, Honorat, Petites collections, AP-H.

(10) Honorat à Turgeon, 1er mai 1846; PP.O.I, 48-49.

(11) Il faudrait lire les lettres suivantes: Honorat à Turgeon, 24 février 1846, PP.O.I, 45-46; Honorat à Turgeon, 20 mars 1846, PP.O.I, 53; Honorat à Guigues, 14 juillet 1846, Maison provinciale des Oblats Montréal; Honorat à Turgeon, 1 septembre 1846, PP.O.I, 57; Le Canadien, 23 mars 1846, p. 2.

(12) Honorat à Turgeon, 1er mai 1846, PP.O.I, 48-49; Le Canadien, 23 mars 1846, p. 2.

(13) Carrière, Gaston; Planteur d'Églises, J.-B. Honorat, o.m.i., éd. Rayonnement, Montréal, p.13ss.

(14) Voici une liste d'auteurs et d'ouvrages parus à cette époque sur le sujet: Vaysse de Rainville, Essai sur les Colonie agricoles, Amiens, 1828; De Coux, Charles, Essai d'Économie politique, Paris, 1832; Huerne de Pommeuse, Les colonies agricoles, Paris, 1832; le même auteur, Des colonies agricoles et de leurs avantages, Paris, 1832; Bigot de Morguez, Projet de colonies agricoles libres, fondées par maisons dispersées dans les campagnes, Orléans, 1833; Marbeau, J.-B.-F., Politique des intérêts ou essais sur le moyen d'améliorer le sort des travailleurs sans nuire aux propriétaires, Paris, 1834; Villeneuve-Bargemont, Alban, Économie politique chrétienne, Paris, 1834; Huerne de Pommeuse, Questions et réponses relatives aux moyens d'établir en France des colonies agricoles de divers genres, Paris, 1836; Londmann J.-M., Les fermes du petit Atlas ou colonisation agricole religieuse et militaire du nord de l'Afrique, Paris, 1841; Villeneuve-Bargemont, Alban, Le livre des affligés ou douleurs et consolations, Paris, 1841; le même auteur, Histoire d'Économie politique, Paris, 1841.

(15) Tome 83, pp. 113-116, 145-148, 273-278, 369-373, 449-453.

(16) Voir les tomes 69 et 70.

(17) Honorat à Turgeon, 21 mai 1845, PP.O.I, 27.

(18) Honorat à Turgeon, 1er mai 1846, PP.P.I, 48-49.

Quelques centenaires oubliés

Le phare de l'île Rouge. — C'est au début de mars de l'année 1870 que le gouvernement du Canada a décidé de faire placer à l'île Rouge, dans le Saint-Laurent, un phare, depuis longtemps réclamé par les intéressés.

L'éclairage électrique. — Voici ce que nous apprend le journal à la date du 18 mars 1870. "Des expériences pour l'éclairage par la lumière électrique ont été tentées à Boston; un plein succès les a couronnées. On a commencé les expériences sur quarante lampes seulement. En présence de résultats aussi satisfaisants, une compagnie s'est formée dans le but d'exploiter ce système d'éclairage."

C'est 25 ans plus tard, que cet éclairage commencera à fonctionner au Saguenay.

Le tracé du chemin de fer. — Dans l'hiver de 1870, une équipe d'explorateurs, sous la direction de l'arpenteur provincial Eugène Casgrain, fut chargée de voir s'il y avait possibilité de prolonger le chemin à lisses Gosford jusqu'au lac Saint-Jean. La première communication, datée du 22 mars, à 63 milles du lac Saint-Jean, déclarait que la chose paraissait réalisable. Le 31 mai, Casgrain signait un rapport détaillé de l'exploration; la conclusion était: "Un chemin à rails de bois ou de fer depuis le terminus du chemin Gosford jusqu'au lac Saint-Jean peut se terminer avec la plus grande facilité."

Le chemin de terre de Québec au lac Saint-Jean. — Au début de décembre 1870 un communiqué aux journaux de Québec contenait la nouvelle suivante. "Le public apprendra sans doute avec plaisir l'arrivée à Québec de plusieurs voitures venant des bords du lac Saint-Jean par le nouveau chemin; l'une d'elles est arrivée hier et les autres sont attendues aujourd'hui ou demain. Ce chemin, qui est complètement ouvert pour l'hiver, a deux embranchements en arrivant au lac, l'un conduisant à Métabetchouan et l'autre à Hébertville."

Un qui a été célébré

Mais un centenaire qui n'a pas été oublié est celui de la localité de Saint-Ambroise. Préparé avec soin, il a été célébré magnifiquement, avec compréhension et dignité, au cours du mois de juin 1970.

Un aspect de la vie courante au Séminaire de Chicoutimi

d'après les Mémoires de Mgr Eugène Lapointe

Mgr. Eugène Lapointe, P.A.

Le Séminaire de Chicoutimi, fondé en 1873 par le curé Dominique Racine, a joué un rôle de grande portée pour la population saguenéenne. Les nombreux étudiants formés dans cette institution ont oeuvré dans le passé et oeuvrent encore aujourd'hui dans diverses sphères de l'activité humaine; ils ont toujours contribué à la renommée du Séminaire et à faire apprécier ses éducateurs et la formation dispensée. Cependant bien des aspects de la vie au Séminaire sont oubliés pour ne pas dire totalement ignorés par l'ensemble de la population. Nous sommes heureux de présenter dans ce numéro de "Saguenayensia" "un aspect de la vie courante au Séminaire de Chicoutimi" d'après les Mémoires de Mgr Eugène Lapointe. Ce prélat a passé toute sa vie sacerdotale au service de ce Séminaire. Sa célébrité a vite dépassé les limites du diocèse parce qu'en plus d'être un grand éducateur, il a été le promoteur de l'action sociale au Saguenay et au Canada français. Dans les dernières années de sa vie, ce vieillard a consigné dans un volume d'environ trois cents pages ses souvenirs les plus marquants, souvenirs pleins d'intérêt et de saveur non seulement pour les historiens mais pour tous les Saguenéens. Nous avons extrait les lignes qui suivent. Nous les présentons dans leur forme intégrale, c'est-à-dire sans interprétation et sans comparaison avec d'autres documents qui pourraient révéler leur exactitude et leur authenticité. "De son propre passé, chaque homme a une vision à la mesure de ses souvenirs", écrit Paul Maréchal dans "L'initiation à l'histoire par les documents". Laissons donc le vénérable prélat évoquer les souvenirs de la vie courante au Séminaire vers 1882, alors qu'il était jeune séminariste.

Puissent ces lignes susciter chez tous nos lecteurs l'ardent désir de mieux connaître, un jour, la vie et l'oeuvre de cette institution bientôt centenaire.

"... La pauvreté du Séminaire de Chicoutimi où j'entrais n'avait donc rien qui pût me surprendre et m'affliger. Je n'y rencontrai d'ailleurs que des heureux, du moins en apparence. Car ce qui me frappa d'abord, ce fut la gaieté, généralement bruyante et même un peu... débraillée, qui y régnait. Mais j'étais accoutumé, chez les élèves, bien entendu, à plus de tenue et de décorum, de distinction dans le langage et les manières. Chez les élèves, car les prêtres, sous ce rapport, étaient parfaits."

"La maison, à l'intérieur, n'était pas finie, sauf quelques chambres occupées par l'évêque et les prêtres. Dans l'ordre matériel, tout était vraiment misérable. Mais on s'en tirait, encore une fois, sans trop souffrir, parce que c'était à peu près les conditions de vie ordinaires de ce temps-là."

"La discipline en vigueur avait un caractère franchement, et, j'oserais dire presque totalement répressif. Les punitions, même corporelles, étaient en très grand honneur. Ce fut certainement l'une des choses dont j'eus le plus à souffrir. Ce régime, importé du collège de Sainte-Anne principalement, me répugnait. Il a fallu des années de réaction pour le faire disparaître, tant il était enraciné. La bonne éducation des élèves, cela va sans dire, s'en ressentit longtemps. Au Séminaire de Québec (où le jeune Lapointe fit ses études classiques de 1874 à 1882) les punitions corporelles étaient interdites. Mais le système répressif en lui-même n'en était pas moins en vigueur. Retenues, pensums, renvois, autant de moyens jugés nécessaires au maintien de la discipline, au bon ordre et au progrès des études. Pour un devoir omis ou négligé, pour une légèreté en classe ou la moindre infraction à la règle, le premier professeur venu se payait sans contrôle la fantaisie de faire "copier à un élève, durant un congé, les sept psaumes de la pénitence ou des pages et des pages de littéra-

ture française ou latine. Toute la pédagogie se réduisait trop souvent à ce procédé si totalement dépourvu de bon sens. On imagine l'influence néfaste qu'une pareille méthode d'éducation pouvait exercer sur la formation morale des élèves. Suivant les idées du temps, la discipline ne pouvait être qu'imposée, comme à l'armée, à n'importe quelle catégorie de personnes, son acceptation libre par la plupart des jeunes gens, pour des motifs d'ordre supérieur, ne paraissait pas possible. Tel était le concept général."

"Il en résultait ceci: qu'entre maîtres et élèves la confiance n'existait guère le plus souvent. Le maître de salle surtout prenait trop souvent, aux yeux d'un certain nombre, figure de pion, on le fuyait. Son influence sur eux comme éducateur était nulle. Il était à la lettre un surveillant, même s'il était prêtre, et, aux yeux des élèves, moins bien disposés, à moins qu'il ne fût particulièrement sympathique, c'était une sorte de gendarme, pour lequel on n'avait trop souvent ni considération ni estime. À ce point que l'élève qui fréquentait un maître ou même lui témoignait une déférence marquée, devenait suspect à beaucoup de ses camarades."

"Ceci peut paraître exagéré, car aujourd'hui les rapports entre maîtres et élèves, au moins au Séminaire de Chicoutimi, sont autrement confiants et cordiaux. Cela tient à diverses causes, mais en particulier à ce que les maîtres ont certainement une plus juste idée de leur mission d'éducateurs, qu'ils ont davantage conscience de l'efficacité prépondérante des moyens d'ordre religieux et moral pour le maintien de la discipline comme pour la formation de l'esprit et de la volonté de leurs élèves. Pour en arriver là, cependant, pour faire disparaître le régime répressif outrancier qui prévalait alors, il a fallu des années de lutte patiente, tant le préjugé était enraciné. C'est que le *qui bene amat bene castigat*, mal compris et ridiculement généralisé, hantait les esprits comme un dogme depuis des siècles."

"Je m'attarde avec quelques scrupules, je l'avoue, à relater ces faits. Car je n'ignore point la complaisance marquée avec laquelle certains pédagogues d'aujourd'hui étalent toutes les déficiences, réelles ou prétendues, de l'enseignement et de l'éducation qu'ils ont reçus, pour en déduire comme de leur cause tous les maux qui affligent notre temps. Quels hommes ou même quels chrétiens, nous demandent-ils, avez-vous formés? D'aucuns veulent bien admettre des circonstances atténuantes, mais ceux-là mêmes nous pressent de reconnaître le fait, pour eux indéniable, que jusqu'ici l'éducation, dans nos collèges et autres institutions d'enseignement n'a été suffisamment religieuse, suffisamment nationale. Ils nous invitent à regarder autour de nous et nous demandent imperturbablement: où sont vos patriotes? Cet état d'esprit est inquiétant. Nous ne fûmes pas maîtres des événements. La génération actuelle (vers 1940) le sera-t-elle davantage de ceux de demain? L'éducation que nous avons reçue, celle que nous avons donnée, ne furent pas parfaites. Celle d'aujourd'hui l'est-elle? Que dira-t-on dans cinquante ans des maîtres d'aujourd'hui?"

"Je remarque que ceux de ma génération qui crurent avoir à se plaindre de leurs maîtres, car il y en eut, ne surent pas ou ne voulurent pas profiter de leurs leçons et de leurs bons exemples. Est-ce bien la faute de ceux-ci? Le régime répressif dont j'ai parlé plus haut avait d'incontestables inconvénients. Mais par contre combien propres à tremper les caractères, l'austérité générale et le respect de la discipline dont ce régime s'inspirait!"

"Je l'avoue, le spectacle de jeunes de vingt ou trente ans qui se dressent contre leurs pères et leur crient: "vous avez failli; si nous sommes de mauvais chrétiens, c'est votre faute; vous nous avez mal élevés; si la fortune nous échappe, c'est encore votre faute; vous n'avez pas su la conquérir et nous la transmettre en héritage"; ce spectacle n'est pas beau. Si on disait: nos pères et nos maîtres ont bien travaillé. Avec des moyens restreints, ils ont bâti un bel édifice. Entretenons-le bien. Agrandissons-le. Embellissons-le encore. Faisons encore mieux qu'eux. À la bonne heure! Je remarque d'ailleurs que ceux qui accusent ainsi nos collègues d'avoir été déficients sont surtout des primaires et des ratés de nos collèges mêmes."

"En tout cas on fait depuis quelques années pas mal de réformes dans nos collèges et ailleurs, et cela dans le meilleur esprit. Les grandes compétences en sortiront nombreuses, espérons-le. Mais il nous est bien permis de penser qu'on ne changera pas la nature humaine et qu'il faudra toujours compter avec l'éducation de famille, bonne ou mauvaise, qu'on ne réussit guère à réformer. D'autre part, la dissipation générale aujourd'hui sera toujours un grand obstacle à la formation en profondeur de l'esprit et de la volonté."

Jean-Claude Drolet

Le Séminaire de Chicoutimi en 1906.

La place de l'histoire au CEGEP

"L'histoire enseignée est dialogue du passé et du présent. Elle repose sur un ensemble de connaissances (données particulières, techniques de lecture des données et interprétations) et elle vise à favoriser chez l'étudiant la conscience de son appartenance à une évolution humaine et de sa participation à un héritage culturel.

L'enseignement de l'histoire vise à développer chez l'étudiant les habiletés intellectuelles et les aptitudes à la recherche, de même qu'à favoriser chez lui une perception génétique de la réalité sociale."

Si nous nous référons à cette description des objectifs de l'enseignement de l'histoire que nous propose la Digec, dans notre enseignement nous devons d'abord viser à l'acquisition par l'étudiant de nouvelles connaissances. Celles-ci ne sont pas un but en elles-même. Elles n'offrent d'intérêt que dans la mesure où elles permettent d'atteindre un ou plusieurs des objectifs qui suivent:

1- Conscience de notre appartenance à une évolution.
2- Développement des "habiletés" intellectuelles.
3- Perception génétique du monde actuel.

L'expérience montre que ces objectifs sont difficiles à atteindre, car la formation antérieure des étudiants et les conditions dans lesquelles nous travaillons nous obligent à limiter nos ambitions:

— Le premier objectif est hors d'atteinte pour un grand nombre d'étudiants: alors que leur formation historique antérieure est fragmentaire, la plupart des cours que nous leur proposons portent seulement sur une période limitée. Comment espérer alors leur faire prendre conscience de l'enracinement, dans le temps, de leur civilisation?

— Le second n'est pas plus facile à atteindre lorsqu'on pratique un enseignement de masse. Développer les aptitudes intellectuelles était relativement aisé pour les professeurs des collèges classiques qui ne rencontraient chaque semaine que quelques dizaines d'étudiants: ils pouvaient suivre de près chacun d'eux. Il n'en est pas de même au CEGEP: nous avons affaire à un nombre d'étudiants d'autant plus grand que la norme 1-15 joue au détriment des sciences humaines. En effet, les concentrations professionnelles, qui regroupent en principe 60 à 70% des étudiants, ne comprennent que peu d'étudiants; pour respecter le rapport maître-élèves, les groupes doivent être gonflés dans d'autres disciplines.

— Ce qui a été dit du premier objectif vaut pour le troisième: il n'est possible de l'atteindre que d'une façon partielle.

Finalement nous constatons un décalage entre ce que nous voulons faire et ce que nous faisons vraiment; et nous pensons qu'il est nécessaire de reconsidérer l'enseignement de l'histoire au CEGEP. Pour cela, nous proposons de distinguer deux catégories de cours, différents par leur contenu, leurs objectifs et leurs méthodes: les cours de base et les cours complémentaires.

1- Cours de base

Ce sont les cours portant sur une période longue. Leur contenu, le plus souvent, a déjà été étudié de façon fragmentaire sous forme de tranches annuelles au Secondaire. Leur but sera donc moins l'acquisition de connaissances que l'établissement de liens entre les connaissances déjà acquises, qu'une tentative pour rendre plus "signifiants" des faits qui, pour l'essentiel, sont déjà connus, mais dont nous pouvons constater qu'ils sont mal intégrés dans l'esprit de l'étudiant (cf. objectifs 1 et 3). Des cours de ce type sont nécessaires dans deux domaines:

1- Histoire générale: trois cours actuellement portent sur une longue période et permettent donc de dégager les grandes étapes de l'histoire du monde occidental. Peu importe que l'on choisisse l'un ou l'autre car, si leur point de départ est différent, tous trois ont pour objet l'homme, sa façon de vivre et de penser et permettent, par des chemins différents, d'atteindre les mêmes objectifs essentiels. Il s'agit des cours:

330-901-69 Histoire de la civilisation occidentale.
330-902-69 Histoire économique du monde occidental.
330-962-69 Histoire des sciences et des techniques.

Durant le cours magistral, le professeur donne de l'information concentrée; des travaux pratiques permettent d'approfondir les thèmes abordés dans le cours magistral et de mettre les étudiants en contact avec quelques grands historiens contemporains (il est nécessaire, pour cela, de disposer d'un bon service d'imprimerie et des salles de Travaux Pratiques).

2- Histoire du Canada: la Digec n'offre pas de cours couvrant l'ensemble de l'histoire du Canada. Celui qui est utilisé au Collège de Jonquière est le 330-924-69. Histoire économique et sociale du Canada de 1850 à nos jours, une longue introduction permettant de dégager les grandes lignes des événements antérieurs au milieu du 19e siècle.

Le cours magistral se donne également d'une façon intensive. Mais un problème de motivation, particulier à ce cours, se pose, dû à l'impression qu'ont les étudiants de connaître l'histoire du Canada parce qu'ils ont déjà suivi des cours dans ce domaine au Secondaire. C'est pourquoi les travaux pratiques, qui portaient jusqu'à maintenant sur des textes, vont

s'orienter, durant le semestre qui commence, vers des recherches élémentaires en histoire locale.

Ces cours devraient être les premiers suivis par les étudiants à leur entrée au CEGEP: en plus de leur donner la conscience des liens qui les rattachent à tout le passé humain, ils constituent la meilleure préparation aux autres cours de sciences humaines, et sont donc à recommander fortement aux étudiants du secteur général.

Dans cette perspective (cours donnés à un grand nombre d'étudiants), une difficulté apparaît: comment assurer un contrôle sérieux du travail des étudiants? Un contrôle sous forme traditionnelle (interrogations écrites ou orales, travaux de recherche en bibliothèque) amènerait un volume de corrections impossible à assumer. C'est la raison pour laquelle nous utilisons de plus en plus les tests objectifs. Nous aimerions pouvoir programmer ces cours mais c'est une entreprise qui ne peut se faire dans le cadre d'un collège: il faudrait pour cela qu'intervienne la Digec (problème d'investissements) et que d'autres collèges adoptent ces cours (problème d'amortissements).

II- Cours complémentaires

Lorsqu'ils ont une vue d'ensemble de l'histoire de l'humanité et de l'histoire du Canada, les étudiants retirent davantage de fruits des autres cours d'histoire qu'ils peuvent suivre: ils sont capables de replacer des études, plus limitées dans le temps et dans l'espace, à l'intérieur d'une évolution d'ensemble. Alors que dans les cours de base, l'accent est mis sur la compréhension d'une évolution d'ensemble, dans les cours complémentaires, il est mis sur l'approfondissement de problèmes volontairement limités. De ce fait, l'importance de l'information donnée par le professeur diminue (sans toutefois disparaître) tandis qu'augmente celle du travail personnel de l'étudiant (l'approche pédagogique peut être infiniment plus souple, les sujets abordés extrêmement variés.

1- On peut imaginer plusieurs façons d'aborder ces cours complémentaires:

— Enseignement traditionnel: un cours magistral associé à des travaux pratiques.
— Travail en groupe: le cours magistral est supprimé et les étudiants, au sein d'un groupe, se répartissent l'étude de la matière. Ce travail, qui s'appuie sur le plan de cours remis au début du semestre par le professeur et dont la réalisation est suivie de très près par ce dernier, aboutit à la rédaction d'un rapport écrit.
Cette méthode présente certaines difficultés: il est nécessaire de disposer d'un local où les étudiants puissent se réunir; il faut établir un calendrier précis du travail (et obtenir des étudiants qu'ils le respectent ...); il faut lutter contre les parasites qui profitent du travail de leurs camarades (des examens oraux permettent de les éliminer).
— Travail individuel: l'étudiant travaille seul; il étudie non pas l'ensemble de la matière correspondant au cours, mais au seul point qu'il approfondit au maximum (cf. l'ancien "travail long").

Ces méthodes peuvent être combinées de différentes façons en fonction de la nature du cours, du nombre et de la motivation des étudiants. On peut choisir l'une des trois, identique pour tous les étudiants. Cependant il semble que le mieux soit de les utiliser simultanément: le professeur donne le cours magistral que suit l'ensemble des étudiants (malgré les reproches qui lui sont faits, le cours magistral demeure l'approche pédagogique préférée par la majorité d'entre eux). Mais ceux qui le désirent (et qui ont montré durant les semestres précédents qu'ils en étaient capables) peuvent en être dispensés et travailler soit individuellement, soit en groupe. Pour eux le rôle du professeur se réduit à celui de conseiller. On pourrait également imaginer que le professeur offre aux meilleurs de ses étudiants de préparer seuls n'importe lequel des cours d'histoire, y compris ceux qui ne sont pas offerts sous forme magistrale à l'ensemble du collège.

2- De même que les méthodes d'étude, le contenu de ces cours pourra être beaucoup plus varié que celui des cours de base. On peut les classer en deux catégories principales:

— Les cours d'histoire spécialisés, portant soit sur une période chronologique limitée, soit sur un pays ou un groupe de pays, soit sur un problème particulier. Ce sont les cours 330 de la Digec. Il serait bon de réagir contre la tendance à en réduire le nombre: en procédant ainsi, on n'améliore pas la qualité de l'enseignement de l'histoire au CEGEP, on en limite seulement la souplesse.

— Les cours de civilisations anciennes (cours 331 de la Digec) et d'histoire de l'art (cours 510 de la Digec) qui devaient être intégrés beaucoup plus étroitement aux autres cours d'histoire.

Un troisième type de cours, axé sur l'actualité, devrait être proposé. Tous les cours dont il a été question jusqu'à maintenant (c'est-à-dire tous les cours d'histoire existants) ont pour but, entre autres, de permettre aux étudiants de mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent, mais aucun n'a pour but essentiel la compréhension des grands problèmes actuels.

Un tel cours doit être créé car il répond à un besoin: quoi de plus pitoyable que nos étudiants lorsque nous leur demandons de lire les journaux! Confrontés aux grands problèmes internationaux de l'heure, ils sont désarmés par manque d'information sur l'origine de ces problèmes.

LES PROFESSEURS D'HISTOIRE
DU CEGEP DE JONQUIÈRE:

Marc Desgagné Roger Sarassin
Bruno Gay Henri Vieu
Vanda Manganiello

Les problèmes pastoraux du diocèse de Chicoutimi d'après les décrets de Mgr Racine

Les grands thèmes traités dans les lettres pastorales, circulaires, les mandements du premier évêque de Chicoutimi - Problèmes du diocèse étudiés dans ces documents.

Les lettres pastorales, les mandements et les lettres circulaires sont les moyens par lesquels un évêque peut, suivant les besoins, inculquer à son peuple les éléments immuables de la doctrine chrétienne ou bien adapter son enseignement aux temps et aux circonstances. Les écrits de Mgr Dominique Racine ne sont peut-être pas très originaux et n'ont pas traversé les limites de son diocèse mais ils révèlent un esprit positif, pratique, observateur, d'un homme d'action qui veut tenir compte des réalités de la vie et des conditions particulières du milieu saguenéen.

Notre étude se divisera en deux parties: la première traitera les grands thèmes comme l'Église, le Pape, le Métropolitain et les problèmes étudiés par les encycliques lors de leur présentation aux fidèles; puis, dans une deuxième partie, seront étudiés les problèmes concernant directement le diocèse et l'usure, l'intempérance, les devoirs du pasteur à l'occasion des visites pastorales et enfin les nombreuses oeuvres ou associations que l'évêque de Chicoutimi va bénir et encourager.

Au moins sept mandements de Mgr Dominique Racine parlent de l'Eglise et du Pape. Le 12 février 1884, il en publie un, traitant des prières à faire pour l'Eglise. Les années du pontificat de Léon XIII sont vraiment chargées de problèmes et à la demande du Pontife, tous les fidèles du monde entier ont adressé au Seigneur leurs supplications et ont vénéré la Très sainte Vierge par la récitation du chapelet. L'évêque énonce ensuite les ordonnances à suivre afin "d'obtenir, par ce concert universel de supplications, la cessation des maux qui affligent aujourd'hui si cruellement notre mère la sainte Eglise et qu'elle soit préservée des malheurs plus grands encore dont elle est menacée". Le gouvernement italien s'étant emparé de "tous les biens de la Propagande, sous le prétexte dérisoire de les convertir en rentes sur l'Etat, mais plutôt dans le but de rendre plus dure et plus étroite la captivité du Vicaire de Jésus-Christ, d'annuler autant qu'il est en son pouvoir l'oeuvre sanctifiante de cette Sacrée Congrégation", Mgr Racine, dans un autre mandement du 27 avril 1884, fait un nouvel appel à la charité de ses diocésains. L'évêque termine en engageant les fidèles à prier beaucoup pour mettre fin à ces jours de malheur pour l'Eglise (1). L'évêque, dans son diocèse de colonisation, géographiquement éloigné et isolé, n'hésite pourtant pas à tenir ses diocésains au courant de la situation générale de l'Eglise car en tant que catholiques, ils ne peuvent rester indifférents à ce qui se passe dans la Ville Eternelle et doivent se faire un devoir de répondre à leur pasteur, par leur générosité.

Le 27 mai 1884, c'est un mandement promulguant l'encyclique "Humanum Genus" de Léon XIII, Mgr Racine rappelle assez longuement le fondement de l'Eglise et les luttes qu'elles a traversées pendant les siècles et qui ne l'ont pas ruinée. Il avertit ses diocésains que le Pape "les met en garde contre un piège qui leur est tendu par le démon. Il nous montre poursuit-il, avec évidence tout le mal qu'ont produit les sociétés secrètes dont la nature n'est pas moins contraire aux sages prescriptions de la raison qu'aux enseignements de l'Église (...)". "Écoutez cette voix du représentant de Jésus-Christ, voix que l'erreur et les passions ne peuvent étouffer et qui se fera toujours entendre chaque fois qu'il s'agira de défendre la justice menacée et de faire valoir les droits de la vérité" (2). C'est un enseignement sans doute difficile pour l'intelligence pratique de ces bons colons du Saguenay, pas tous instruits il s'en faut, mais ayant cependant un gros bon sens et un respect très grand pour les paroles et les écrits de leur pasteur. Même austère et quelque peu philosophique et théologique, cet entretien ne tombe pas dans des coeurs endurcis mais généreux et heureux de prier pour cette Eglise dont ils sont membres vivants.

Mgr Racine promulgue par un mandement du 26 septembre 1885, un décret de Léon XIII ordonnant la récitation du chapelet et des litanies de la sainte Vierge pendant le mois d'octobre. Avec un accent pathétique, capable de faire vibrer les coeurs saguenéens, il leur écrit: "Enfants dévoués de l'Eglise, nous ne resterons pas les impassibles témoins des maux dont Elle est abreuvée ainsi que des angoisses qui déchirent le coeur de Celui qui est le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre" (3).

L'évêque peut difficilement parler de l'Eglise sans mentionner le Pape, chef visible de cette Eglise et sur qui repose la lourde responsabilité de diriger la barque de Pierre.

L'amour filial et respectueux de l'évêque de Chicoutimi pour le Souverain Pontife s'exprime dans un mandement du 8 septembre 1882, annonçant à ses fidèles son intention d'accomplir son premier voyage "ad limina". "Avec quelle effusion de coeur, leur écrit-il, nous lui (Léon XIII) exprimerons tout notre respect, toute notre vénération pour son auguste personne; tout notre amour, tout notre attachement pour le Saint-Siège; toute notre soumission et toute notre obéissance à sa parole "infaillible". Ces mots suffisent à nous faire connaître les sentiments du

pasteur envers le Pontife Suprême. Ce n'est que le 19 mars 1883 que l'évêque aura le bonheur de communiquer de nouveau avec son clergé, ses communautés religieuses et tous ses fidèles. Il remémore alors les émotions ressenties auprès du Très Saint-Père et décrit l'atmosphère d'une rencontre avec le "prisonnier du Vatican"; il se dit heureux de l'attachement du peuple saguenéen et canadien au Saint-Siège. Après avoir cité des paroles de Léon XIII, il continue ainsi: "Ces paroles du Saint-Père vous feront comprendre toute la bonté, toute la charité, tout l'intérêt qu'il porte à chacun de vous et, en même temps, l'obligation où vous êtes de vous montrer ses dignes enfants par une conduite vraiment chrétienne et par la pratique de toutes les vertus" (4). Paroles qui révèlent encore une fois l'art du pasteur de Chicoutimi de rendre ses diocésains attentifs à la voix du Pape; quelle joie sans doute pour ces bonnes gens d'apprendre que Léon XIII a parlé d'eux et comment ne pas être frappés aussi par l'émotion sincère de leur évêque.

Les deux derniers mandements de Mgr Racine datent des 7 février 1886 et 6 février 1887. L'un est pour présenter aux diocésains l'encyclique "Quod Auctoritate apostolica" accordant un jubilé extraordinaire à l'univers catholique; l'autre est donné à l'occasion du jubilé sacerdotal de Léon XIII. En plus de nombreuses prières sollicitées pour l'Auguste Pontife, Mgr ordonne que le 29 dcembre 1887, une messe solennelle soit chantée suivie d'un "Te Deum"; une quête spéciale sera faite dans toutes les églises du diocèse le 21 août. (5).

Eglise et Pape trouvent en l'humble évêque de Chicoutimi un ardent défenseur et suscitent dans son âme les sentiments les plus élevés et les plus nobles. La gamme et l'intensité des sentiments de Mgr Racine ne sont pas épuisées, car il porte une affection aussi particulière pour son métropolitain Mgr E.-A. Taschereau. La dernière lettre pastorale de l'évêque de Chicoutimi est pour annoncer l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Québec, dont le diocèse de Chicoutimi est suffragant. C'est Mgr Racine d'ailleurs qui, en son nom et avec toute la sincérité qu'on lui connaît, a déjà demandé au cardinal Simeoni la pourpre cardinalice pour son archevêque, car "ses éminentes qualités, sa grande intelligence, sa science profonde, ses hautes vertus le recommandent certainement à la faveur de l'illustre Léon XIII et le rendent digne d'une telle faveur". "De plus, ajoute-t-il, l'élévation de Sa Grandeur à l'éminente dignité du cardinalat contribuerait pour beaucoup à ramener la paix au milieu de nous" (6). Les diocésains de Chicoutimi ont été longtemps ceux du diocèse de Québec et ont très bien connu Mgr Taschereau. (...) "Les trop courtes années que vous avez eu l'avantage de vivre sous sa houlette pastorale, vous ont procuré plus d'occasions d'apprécier sa sagesse, sa science et sa vertu. Aussi n'avons-nous été nullement surpris de vous entendre répéter ces paroles qui font son plus bel éloge: Il est vraiment digne d'un tel honneur". Puis Mgr Racine explique la place occupée par les cardinaux dans la hiérarchie de l'Eglise et leur dignité sublime "A l'Eglise de Québec, selon lui, revenait l'honneur d'être la première présidée par un Prince de la Cour Pontificale, puisqu'elle est la mère de toutes les églises de l'Amérique du Nord". "(...) Or la gloire de l'Eglise mère du Canada rejaillit sur toutes celles qui depuis deux siècles se sont séparées d'elle pour former autant de Provinces particulières". (7) Dès le 10 juin, Mgr Racine écrit au Pape pour le remercier de l'élévation au cardinalat de Mgr Taschereau. L'ami, le suffragant est heureux d'avoir obtenu, avec d'autres, l'honneur de la pourpre pour l'archevêque de Québec; il ne trahira jamais cette profonde et sincère amitié et sera toujours aux cotés de Mgr Taschereau pour l'encourager, le féliciter, lui apporter son aide et appui, le concours de ses qualités pour défendre ses positions, comme nous le verrons, dans certains problèmes complexes.

D'autres problèmes généraux intéressent aussi l'évêque de Chicoutimi et sont traités dans ses mandements.

Dans l'un d'eux daté du 9 février 1879, il présente aux fidèles de Chicoutimi l'encyclique "Quod apostolici muneris ratio" de Sa Sainteté Léon XIII. Après avoir parlé de la faute des mauvais anges et de celle d'Adam et Eve, Mgr écrit que "(...) le Souverain Pontife s'est empressé de dévoiler à ses enfants les pièges nouveaux que Satan a tendus sous leurs pas. Du sommet de la Ville Eternelle, il a jeté, au nom de Dieu, ce cri d'alarme qui sera entendu dans toutes les parties du monde: "Si vous mangez du fruit de cet arbre vous mourrez". Et ce fruit défendu, ce sont les erreurs du Nihilisme, du Socialisme et du Communisme que Léon XIII a condamnées dans son encyclique en date du 28 décembre 1878" (8).

L'évêque doit aussi enseigner et Mgr Racine qui possède, pourrait-on dire, des qualités innées d'un pédagogue, ne se contente de faire parvenir à ses curés le texte de l'encyclique pour le lire du haut de la chaire à leurs paroissiens, mais il sent le besoin d'expliquer davantage l'objet de cette lettre du Pape et de rendre plus compréhensible à son peuple un document officiel écrit quelquefois en un style recherché et grandiloquent.

Léon XIII publie une encyclique sur l'oeuvre de la Propagation de la Foi le 3 décembre 1880; c'est par un mandement du 13 février 1881 que Mgr Racine la présente à ses diocésains. "Aujourd'hui, leur écrit-il, comme dans les siècles qui nous ont précédés, l'Eglise est également consumée par cette soif ardente du salut des âmes, et voilà pourquoi, s'adressant à tous ses enfants par la bouche de son Pasteur suprême, elle les appelle à son secours afin qu'elle puisse courir après les brebis perdues et les ramener au bercail" 9). Cet évêque, apôtre durant toute sa vie, ne peut pas ne pas laisser déborder sa charité sur les âmes qui ne connaissent pas encore la foi; pour lui, l'Eglise est, de par sa nature, un peuple missionnaire et elle doit être missionnaire en chacun de ses membres. Mgr Racine invite donc ses diocésains à l'être par leurs prières et leurs aumônes.

Un problème extérieur au diocèse du Saguenay mais important durant cette période, formera le sujet de la quatrième lettre pastorale de l'évêque Racine. Le 28 mars 1883, en effet, il publie la lettre promulguant le décret apostolique "cum Universitas Lavallensis". Mgr doit être particulièrement heureux de publier ce décret qui intéresse probablement très peu ses diocésains; il doit être heureux cependant

car il participe, nous le verrons, avec un intérêt marqué pour le Séminaire et l'Université, aux difficultés aussi célèbres que pénibles et même scandaleuses entre l'Université Laval, sa succursale et les gens de Montréal dont l'évêque Bourget. Malgré ses occupations, le regard de l'évêque de Chicoutimi dépasse les frontières de son diocèse et il suit attentivement les combats de l'Eglise québécoise. Le prélat, québécois de naissance et de coeur, est même le porte-parole de l'archevêque de Québec à Rome. Il rappelle d'abord à son clergé et à ses fidèles les circonstances de la fondation de l'Université Laval et les nombreuses difficultés inhérentes à une telle oeuvre. Car, écrit-il "comme toutes les Institutions établies à l'honneur de notre sainte religion et pour le salut des âmes, l'Université devait recevoir le baptême des épreuves; et ces épreuves ne lui ont pas fait défaut puisque depuis sa fondation elle n'a cessé de lutter pour défendre son honneur, ses droits et même son existence". Puis il rappelle, dans les grandes lignes, les difficultés les plus récentes et la décision de Rome "en nous ordonnant en vertu de la sainte obéissance, d'observer très fidèlement tout ce qui a été prescrit par le décret de la S.C. de la Propagande en date du 1er février 1876 et par la Bulle "Inter varias sollicitudines", et en nous défendant d'oser tramer, par nous-mêmes ou par d'autres, par des actes ou par des écrits, quelque projet contre l'Université et sa Succursale". La lettre se termine sur le devoir de tous les fidèles canadiens et catholiques, de prêter leur concours à cette Institution qui est appelée à former des hommes vraiment savants et de bons chrétiens (10).

Il est intéressant de remarquer ici que l'évêque de Chicoutimi ne discute même pas les avantages ou les désavantages d'une autre université mais insiste uniquement sur le devoir d'appuyer, d'encourager l'université déjà existante et dont le rôle est essentiel à la société canadienne-française. C'est là le défenseur acharné de Laval.

Le plus long mandement de Mgr Racine est celui promulguant l'encyclique "Immortale Dei" sur la constitution chrétienne des Etats. Ce document comprend une introduction et trois parties: la première prouve que "c'est acccuser faussement l'Eglise que de prétendre qu'elle est contraire aux intérêts de la société civile, et incapable d'assurer les conditions de bien-être et de gloire que réclame toute société bien consituée. Puis l'évêque développe les principes de la philosophie chrétienne et leurs conséquences rigoureuses sur ce sujet; il établit une nette distinction entre la juridiction de l'Eglise et celle de la puissance civile. Dans une deuxième partie, il explique que "c'est au seizième siècle que prit naissance ce goût de nouveautés qui, après avoir bouleversé la religion chrétienne, porta les mêmes ravages dans la philosophie et dans tous les degrés de la société civile". Suivent ces erreurs et leurs funestes conséquences.

La dernière partie est un résumé des devoirs que les principes chrétiens rappelés dans le document pontifical imposent aux fidèles et la ligne de conduite qu'ils doivent tenir (11). Dans cette jeune région de colonisation, partie d'un pays au statut colonial, ces considérations philosophiques ne trouvent certes pas des intelligences bien préparées, mais l'évêque sent le besoin d'expliquer ce texte comme un bon professeur et surtout remplit son devoir de le présenter à tous ses diocésains.

Jean-Claude Drolet

1—*Mandements, lettres pastorales et circulaires des Évêques de Chicoutimi. (1878-1888):* 308, 316.

2—*Ibid.*, pp. 324-325.

3—*Ibid.*, p. 381.

4—*Ibid.*, pp. 253. 255.

5—*Ibid.*, pp. 419, 469.

6—AEC *Registre des Lettres, I:* 265.

7—*Mandements, lettres pastorales et circulaires des Évêques de Chicoutimi. (1878-1888):* 459, 461.

8—*Ibid.*, p. 34.

9—*Ibid., p. 165.*

10—*Ibid.*, pp. 269, 270.

11—*Ibid.*, pp. 386, 388.

Intérêt des mémoires

Le grand intérêt des "Mémoires" pour l'historien tient à ce qu'ils ne soient pas toujours la reproduction exacte ou le tableau fidèle et intact d'une tranche de vie du passé, ils le sont plutôt rarement. En général les personnes songent à écrire leurs "mémoires" à la fin de leur vie active. Tout en essayant alors d'écrire avec le plus d'exactitude possible leurs souvenirs, ils y ajoutent parfois leurs réflexions personnelles, des commentaires, des interprétations que les riches expériences de leur vie leur permettent. Ainsi ces quelques pages de Mgr Lapointe nous racontent un aspect de la vie au Séminaire, il s'attarde surtout à la discipline alors en vigueur, mais dans la suite on découvre le vieil éducateur, riche de son expérience, se laissant aller à des comparaisons, à des jugements et des réflexions personnelles. À notre tour, en lisant ces lignes, il est intéressant d'évoquer cette vie de nos collèges classiques, pour ceux qui l'ont connue et aussi de vérifier les réflexions de l'auteur des "Mémoires" et même de les dépasser. Que de trésors se cachent souvent dans des "Mémoires" de vieillards!

Jean-Claude Drolet,

Directeur du Module Histoire à l'UQAC.

Quelques détails sur le feu de 1870

Nous avions préparé la matière d'un volume considérable sur le Grand Feu de 1870. Des circonstances défavorables, parmi lesquelles la maladie eut une large part, nous ont empêchés de réaliser notre projet (que nous reprendrons peut-être plus tard).

L'importance de ce fait de notre histoire nous incite à ajouter quelques détails complémentaires à l'article d'ensemble de Monsieur Maurice Girard publié dans notre numéro de mars-avril dernier. Une lettre de Pierre-Alexis Tremblay (1) en contient qui sont impressionnants; on sera sans doute content de la lire.

Chicoutimi, le 3 juillet 1870.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le cours de la semaine dernière, j'ai pu visiter une partie du théâtre de l'incendie du 19 mai dernier, constater l'étendue des pertes occasionnées et l'état de misère profonde dans lequel se trouvent plongées plus de 500 familles. M. Labruyère, du département des travaux publics, avait bien raison de dire dans son rapport que tout ce qu'en ont dit les journaux est au-dessous de la réalité. Il est impossible de se former une idée de l'affreuse position de cette nombreuse population sans avoir visité les lieux ravagés par le feu, sans avoir entendu de la bouche même des personnes témoins ou victimes de ce désastre le récit des dangers auxquels elles ont été exposées ou des souffrances qu'elles ont endurées.

Raconter l'histoire d'une famille, c'est raconter l'histoire de cent autres; voici celle de Job Bilodeau, (2) telle qu'il vient de me la rapporter lui-même.

"Nous nous préparions, dit-il, à nous mettre à table pour dîner, mon vieux père, ma femme, mes enfants et moi-même. Je m'aperçois qu'une fumée épaisse s'élève du côté de la Pointe-Bleue, et quelques instants plus tard j'acquiers la certitude qu'un incendie considérable activé par un vent de tempête enveloppe déjà la paroisse de Roberval. Nous nous empressons de sortir nos effets de ménage et de jeter dans un caveau quelques linges et vêtements; mais au bout de quelques minutes le feu a déjà atteint ma maison. J'entre pour sauver une petite horloge; la flamme a envahi la porte et je suis obligé de défoncer une fenêtre pour sortir. Assailli par le feu, je me précipite dans le fumier humide de mes pourceaux que je vois rôtir tout près de moi sous le feu d'un pavé.

"Au bout de quelque temps, je suis environné par le feu de toutes parts, je suis suffoqué par la fumée, je perds connaissance pour un moment. La flamme qui m'atteint me redonne le sentiment de la conservation. Un jet de flamme m'empêche de regagner le caveau où j'ai déposé quelques objets un instant auparavant. Je me dirige du côté de ma grange où se trouve une fontaine. Pour ne pas étouffer, je me jette à terre plusieurs fois, enfin je réussis à atteindre la fontaine, où je me précipite la tête la première. Mais je suis loin d'être à l'abri du danger; ma grange, à moitié remplie de grains non encore battu et de paille, prend feu, et je me trouve à deux perches de ce brasier et sous le vent; la flamme balaie l'endroit où je suis; la boisure de la fontaine prend feu, j'arrache un éclat de cette boisure, j'écarte les tisons qui tombent sur ma tête, et de temps en temps je me plonge entièrement sous l'eau. Au bout d'une couple d'heures, la flamme s'abat, et je puis m'asseoir sur une traverse de bois à demi-brûlée; le frisson s'empare de moi, mes mâchoires s'entrechoquent violemment, il me semble que je vais mourir. Au bout d'une demi-heure, je puis cependant marcher sur les cendres qui m'environnent, et je rejoins ma femme et un de mes enfants que je retrouve sur le bord du caveau dans lequel nous avions déposé nos effets et où elle a pris refuge pendant l'incendie. Mon père, l'un de nos enfants et l'une de mes belles-soeurs sont disparus, on ne sait dans quelle direction ils se sont sauvés. La nuit approche, nous nous dirigeons vers Roberval, dans l'espérance de trouver un abri, mais toutes les maisons sont brûlées. Nous nous trouvons bientôt réunis au nombre de 42 personnes parmi lesquelles se trouve une femme accouchée quatre jours avant l'incendie et deux autres dont le terme est proche. Nous nous blottissons pour la nuit dans le caveau le plus voisin que nous trouvons; la plupart sont obligés de rester debout, faute d'espace, et de tenir les enfants dans leurs bras. Le lendemain matin, nous sortons de cette tanière, pour aller à la recherche de nos parents et de nos amis écartés. Vers midi, je rencontre mon père, tenant mon plus petit enfant dans ses bras; vers huit heures du soir, la veille, il atteint le bord d'un petit lac qu'il a trouvé au cloaquement des grenouilles. Il a fait un petit cajeu sur lequel il a déposé l'enfant qu'il a enveloppé dans son pantalon d'étoffe dont il s'est dépouillé pour le protéger contre le feu d'abord et ensuite contre le froid qui a été très vif pendant cette nuit. Ma belle-soeur infirme et incapable de marcher, s'est traînée l'espace de 40 arpents jusqu'au pied d'un rocher où elle s'est trouvée réunie à 24 autres personnes, qui ont été sauvées ainsi qu'elle-même miraculeusement, le feu ayant complètement détruit le bois au sommet du rocher au pied duquel elles s'étaient réfugiées. Nous l'avons descendue sur un brancard. Vers midi, nous trouvons les ossements calcinés de mon voisin Osée Fortin, de son fils et de M. Morin (ainsi que de son fils).

"Nous avons le bonheur de trouver un petit sac de farine que j'ai pu transporter dans le champ au commencement de l'incendie. Il est midi et aucune des soixante et quelques personnes réunies sur les cendres de la chapelle qui avoisinait ma demeure, n'a mangé depuis 24 heures. Sans cette réserve, ménagée par la Providence, les personnes faibles et des enfants seraient morts d'épuisement avant de pouvoir obtenir des secours de la paroisse de Roberval."

Tel est le récit navrant que m'a fait Job Bilodeau. La mère de Sigefroid Paradis, sa femme, la femme de Élie Harvey et sept enfants se sont sauvés sur une roche dans le lac Saint-Jean. Claude Tremblay, beau-frère de M. Girard (curé) a parcouru une route de 12 arpents à travers les flammes en se protégeant, au moyen d'une chaudière qu'il a tenue enfoncée sur sa tête.

Evague Godreault, en voulant sauver son cheval, s'est tellement brûlé le visage, les mains et la poitrine, qu'au moment où je l'ai vu, 5 semaines après l'accident, il n'offrait qu'un amas de pourriture. Sa femme, en l'apercevant, est devenue folle de frayeur.

J'ai parcouru le second rang ouest du canton Jonquière où il n'est pas resté une seule bâtisse. Tous les habitants de cet endroit se sont trouvés pendant l'incendie réunis sur un plateau étroit, à quelques perches de la rivière au Sable, sans pouvoir cependant atteindre le bord de cette rivière. La destruction a été aussi complète dans le 3ième et le 4ième rang ouest du même canton.

Depuis le désastre du 19 mai, le feu n'a presque pas cessé d'exercer des ravages considérables dans plusieurs parties du comté. Plusieurs colons ont ensemencé leurs terres pour la troisième fois. La sécheresse continuelle a détruit une partie des prairies. Avant hier, 4 maisons situées dans le 3e rang de Laterrière ont été incendiées, nonobstant les efforts que faisaient depuis plusieurs jours une douzaine de travailleurs pour couper le feu.

Les pertes occasionnées par la destruction des clôtures dans toute l'étendue du comté est énorme. Un habitant m'a assuré qu'il avait perdu 14,000 perches ou pieux.

Les collectes en argent recueillies jusqu'à ce jour suffiront à peine pour fournir le pain aux familles incendiées d'ici à la prochaine récolte.

Presque tous les grains envoyés par les diverses paroisses de la province, ont été ensemencés.

Si le gouvernement n'accorde pas au moins $25,000.00, je ne sais trop comment l'on parviendra à faire face aux mille difficultés qui vont surgir.

Pour l'achat seul de harnais, de roues et de charette, articles sans lesquels les incendiés ne peuvent songer à transporter le bois pour rebâtir maisons et granges et mettre leurs récoltes à l'abri, et l'achat de poêles pour l'hiver, il faut $7,000.00. Puis il leur faut encore, planches, ferrures de portes et de châssis, clous, vitres, et un peu d'argent à chacun pour payer une partie de la main-d'oeuvre.

Partagé entre les 500 familles qui ont tout perdu, le montant de $25,000.00, ne permettra de donner à chacun que la modique somme de $50,000.

Le Révérend M. Villeneuve, curé de Hébertville, écrivait dernièrement au Rév. M. Racine, président du comité de distribution, qu'il était à bout de ressources, qu'il lui restait à peine quelques minots de grains à distribuer.

Pour sauver de la misère et de l'exil même une partie de ces 500 familles, est-il un seul député qui puisse reprocher au gouvernement d'employer les $15,000.00 votées pour l'établissement d'écoles d'agriculture en rapport avec les écoles normales et une partie de l'argent destiné à la construction des Départements Publics?

P.-A. Tremblay.

L'humour au pays du Saguenay

On me permettra pour une fois de conter des histoires. — Elles sont d'ailleurs de l'histoire. Car elles sont vraies, authentiques. On y reconnaîtra la saveur saguenéenne de l'humour.

L'humour est un mélange de gaie malice, de philosophie et de finesse, avec une note d'inattendu. Les gens de chez nous n'en ont pas le monopole, mais ils en ont leur part, qui paraît avoir été assez large au temps jadis, à l'époque où l'on pouvait s'accorder le loisir de considérer et de goûter les choses.

Ils en mettaient partout, jusque dans les sermons et dans les correspondances officielles; ils en agrémentaient les polémiques, si fréquentes et si prolongées qu'elles ont souvent l'allure d'un sport; ils en assaisonnaient surtout leurs observations et leurs chroniques, auxquels les journaux offraient une invitante hospitalité.

Voici un trait qui date de vers 1900, époque des chapeaux immenses et chargés de fleurs.

"Mes frères, dit un curé de Saint-Dominique, Pâques est un jour de triomphe, et tous les chrétiens doivent manifester leur joie... Je constate aujourd'hui que vous savez le faire; l'église m'apparaît comme un vaste parterre fleuri, et c'est à peine si je puis apercevoir quelques cailloux à travers les plates-bandes de fleurs. Cette surabondance de floraison m'inquiète et je me demande si elle ne va pas absorber toute la pluie des grâces et des bénédictions qui étaient destinées à vos âmes... J'aperçois même des fruits, des fruits de toutes sortes; est-ce qu'on se serait trompé de date et de place pour l'exposition agricole...?"

Je ne me rappelle pas en quelle paroisse le prédicateur fit cette exhortation; "Allons, les dormeurs, un peu de coeur! Faites des efforts... Vous n'êtes pas pire que moi. Pensez-vous que je ne dormirais pas, moi aussi, si je m'écoutais..."?

La bonne cuisine !

AUBERGE du ROYAUME

DEPUIS PLUS DE 20 ANS

L'ENDROIT PAR EXCELLENCE

— ARVIDA —

582 BOUL. LAMARCHE
CHICOUTIMI

TÉL.: 543-0293

E. DAUPHINAIS
ING. CONSEILS
L. BOUCHARD

Jacques Coutu
ARCHITECTE

110 EST, RUE RACINE — CHICOUTIMI

Chouinard, Prévost, Casgrain
Angers & Vaillancourt

AVOCATS

JONQUIERE
27e, rue St-Dominique

CHICOUTIMI
110 est, rue Racine

Dufour Tremblay & Larouche

AVOCATS

23 EST, RUE RACINE — CHICOUTIMI

Aubin, Bédard, Fillion & Brisson

AVOCATS

110 EST, RUE RACINE — CHICOUTIMI

Lambert & Lambert

AVOCATS

31 EST, RUE RACINE — CHICOUTIMI

G.-E. RUELLAND & FILS LTEE

GROS ET DETAIL

96, Jacques-Cartier Est — Chicoutimi

Un cadeau de choix
est signé

lessard
EN BAS DE LA CÔTE LTÉE

AU COEUR DE CHICOUTIMI

LE COEUR DU CHIC

La maison de confiance

Lajoie & frère enr.

- plomberie
- chauffage
- couverture
- brûleurs à l'huile
- air climatisé
- ventilation

46 ouest, rue Jacques-Cartier
CHICOUTIMI

avec Coke y a d'la joie!

HOTEL
le Montagnais

Le choix des connaisseurs

Lamarre & Thomas
ARPENTEURS - GEOMETRES

198 EST, RUE RACINE - Suite 101 - CHICOUTIMI

Compliments de :

JALBERT LTEE

125 est, rue Racine

CHICOUTIMI

422 est, rue Racine

SIMPSONS-SEARS

Votre cordial magasin à Rayons

- **PLACE DU SAGUENAY CHICOUTIMI**
- **RUE SACRE-COEUR ALMA**
- **BOUL. WALBERG DOLBEAU**

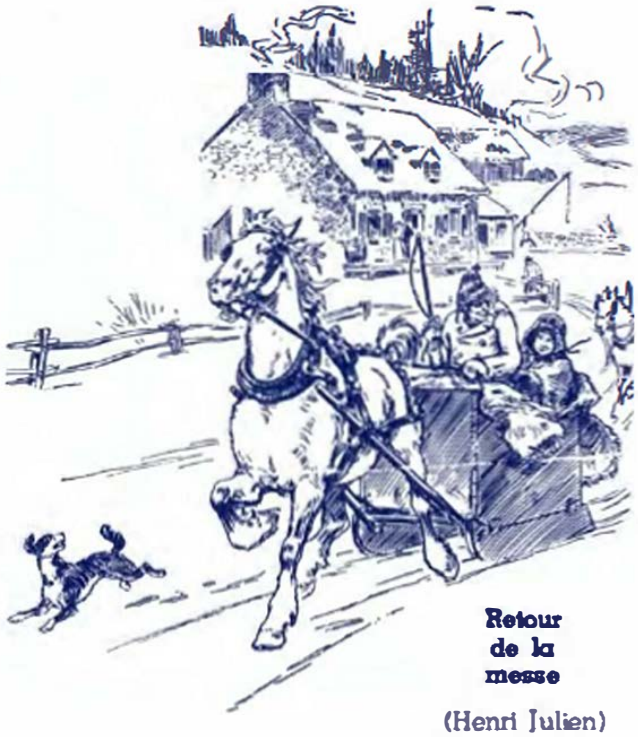

Retour de la messe

(Henri Julien)

LES MAGASINS
CONTINENTAL
LTÉE

une entreprise de chez-nous opérant des magasins de variétés dans 3 PROVINCES du CANADA

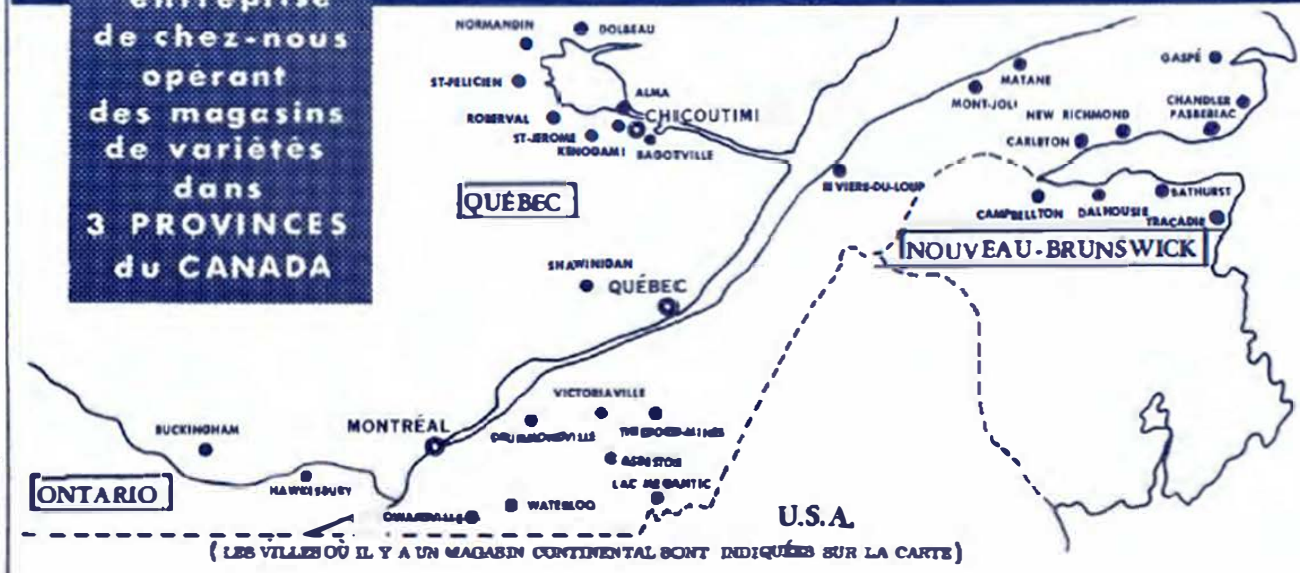

(LES VILLES OÙ IL Y A UN MAGASIN CONTINENTAL SONT INDIQUÉES SUR LA CARTE)

"JOYEUX CARNAVAL A TOUS"

Les grands magasins Gagnon Frères meubles et nouveautés

CHICOUTIMI

Hommages de :

La Compagnie Price Ltée

Une ancienne photo de l'usine de Kénogami. Qui peut en préciser la date?

Hier, aujourd'hui et demain

AU SERVICE DU PUBLIC

A L'AVANT-GARDE DU PROGRES

Hommages de

Justin MALTAIS, L.Ph., prop.
28 est, rue Racine
CHICOUTIMI

et

Maurice LAGACE, L.Ph., Co.-prop.
447 est, rue Racine
CHICOUTIMI

Hommages de

La Librairie Régionale Inc.

461 est, rue Racine, Chicoutimi

Ameublements, machines et accessoires de bureaux

357 est, rue Racine, Chicoutimi

Hommages de la Compagnie Price Limitée

"DEPUIS 1838, UN NOM DU SAGUENAY"

Scierie de la rivière Sainte-Marguerite vers 1913.

Votre cordial magasin à RAYONS

SIMPSONS-SEARS

SIMPSONS-SEARS, Place du Saguenay

CHICOUTIMI